

Bulletin du Conseil communal

N° 23



Lausanne

Séance du 14 juin 2017



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 14 juin 2017

23^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 14 juin 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour	1466
Interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? »	
Développement photocopié.....	1466
Discussion	1467
Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? »	
Développement photocopié.....	1472
Discussion	1474
Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts : « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal »	
Développement photocopié.....	1485
Discussion préalable.....	1485
Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne »	
Développement photocopié.....	1487
Discussion préalable.....	1487
Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers »	
Développement photocopié.....	1487
Discussion préalable.....	1488
Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? »	
Développement photocopié.....	1489
Discussion préalable.....	1489
Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »	
Rapport.....	1490
Discussion	1491
Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise »	
Rapport.....	1494
Discussion	1496

Ordre du jour

Ordre du jour (voir bulletin N° 22/I, p. 1197)

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Quentin Beausire, Delphine Brun, Claude Calame, Thérèse de Meuron, Manuel Donzé, Daniel Dubas, Philippe Ducommun, Romain Felli, Jean-Marie Fürbringer, Claude Nicole Grin, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Mathieu Maillard, Axel Marion, Philippe Miauton, Jacques Pernet, Janine Resplendino, Paola Richard-de Paolis, Graziella Schaller, Anna Zürcher

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Alix Aubert, Xavier de Haller, Nicola Di Giulio, Jean-Michel Dolivo, Johann Dupuis, Gaëlle Lapique, André Mach, Gianna Marly, Gilles Meystre, Céline Misiego, Claude-Alain Voiblet

Membres présents	68
Membres absents excusés	20
Membres absents non excusés	11
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – J'ai le plaisir d'ouvrir notre 23^e et dernière séance publique de l'année et de vous souhaiter à toutes et tous la cordiale bienvenue. Comme vous le savez, nous fonctionnons ce soir avec un ordre du jour joint à celui de la séance d'hier, il n'y a donc pas de questions orales et pas de communications.

Nous allons entrer directement dans le vif du sujet avec la première des deux interpellations urgentes, intitulée « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? ».

Nous allons commencer par les deux interpellations urgentes puis prendrons ensuite les initiatives en suspens afin que les commissions puissent être nommées avant les vacances d'été. Et si le temps nous le permet, puisque j'ai l'intention de lever la séance aux alentours de 20 h 00 – 20 h 15, j'aimerais prendre les deux rapports qui restent dans l'ordre du jour et qui concernent des objets qui ont été déposés par certains de nos collègues qui quittent le Conseil. Il s'agit du R78 et du R87. Alors c'est à vous de faire en sorte que nous ayons le temps de traiter également ces deux objets.

Interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? »

Développement polycopié

La Poste suisse a communiqué mercredi dernier une liste des offices de poste maintenus jusqu'en 2020 et des offices menacés qui feront l'objet d'un examen détaillé de leur avenir, leur exploitation selon les modalités actuelles n'étant plus possible selon le géant jaune. Sur le territoire lausannois, 8 offices sont concernés, y compris dans des quartiers à forte densité de population ou amenés à se développer dans les années à venir conformément aux décisions du présent Conseil. Concrètement, les filiales suivantes sont menacées : CHUV, Tribunal Fédéral, Pontaise, Sévelin, Bourdonnette, Vers-chez-les-Blanc, St-Paul et Bellevaux. C'est donc la moitié des offices de postes lausannois qui risquent de disparaître.

Pour garantir ses prestations, la Poste dit plancher sur un renforcement de son réseau d'agences postales confiées à des tiers, l'installation d'automates dans les villes et de nouveaux points de dépôt et de retrait PickPost. Le Conseil national a remis clairement en

question ces options en adoptant le 30 mai dernier une motion visant à modifier la loi sur la poste afin de garantir l'accessibilité de l'ensemble des prestations postales à la population.

Dans notre ville, ces projets de restructuration du réseau postal posent des problèmes tant d'accès aux prestations de service public que du maintien d'emplois de qualité et de bonnes conditions de travail dans ce secteur. Compte tenu de cet état de fait, nous adressons à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quelle est l'appréciation de la Municipalité sur la liste des offices de poste lausannois maintenus jusqu'en 2020 et des offices menacés ?
2. Les critères de décision de la Poste sont-ils transparents ? La Municipalité dispose-t-elle déjà de la garantie d'accéder à ces critères et aux données de la Poste, permettant de mesurer non seulement les éléments relatifs à l'économicité de la prestation mais aussi de sa qualité (panel des services proposés, temps d'attente, horaires, etc...) ?
3. A quelle échéance la Municipalité sera-t-elle à même de saisir son droit à être entendu auprès de la Poste et de Postcom conformément aux dispositions de l'art. 34 de l'ordonnance sur la Poste ?
4. Le Canton ayant communiqué aux communes son soutien de principe au maintien des offices de poste, la Municipalité de Lausanne est-elle prête à coordonner ou participer à la coordination des communes vaudoises touchées par cette nouvelle saignée potentielle dans les offices de poste ?
5. La Municipalité de Lausanne abordera-t-elle la question du maintien du service public postal au sein de l'Union des villes suisses ?

Discussion

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – Vous avez certainement vu la semaine dernière la communication de restructuration de la Poste, qui touche l'ensemble de notre canton. Il se trouve que les offices de poste lausannois sont plus touchés proportionnellement que les ceux du reste du canton. Cinquante pour cent sont sur la liste des offices menacés à Lausanne ; sont concernés par cette remise en question éventuelle, le CHUV, le Tribunal fédéral, la Pontaise, Sévelin, Bourdonnette, Vers-chez-les-Blanc, St-Paul et Bellevaux. Cela s'ajoute encore à la liste de ceux qui ont été fermés ou transformés ces dernières années et qui ont déjà occupé notre Conseil à quelques occasions. Pour ce qui est des offices de poste sauvés, ce n'est à quelque part qu'un sursis pour l'heure puisque les assurances obtenues par notre collectivité ne le sont que jusqu'en 2020.

Cette décision pose plusieurs problèmes. La question tout d'abord de l'accès au service public postal pour la population lausannoise. Et quand on parle de service public on parle bien de toutes les prestations offertes par la Poste, y compris pour les envois par exemple de colis encombrants, les agences postales n'offrant pas les mêmes prestations que les offices. Toutes les mesures d'accompagnement qui sont déjà évoquées pour passer un peu la pommade n'offrent donc pas les mêmes garanties d'accès aux services publics que le réseau postal actuel. Cela toucherait bien entendu tant la population que les entreprises qui sont actives sur le territoire lausannois. Et une autre problématique, que j'ai peu abordée dans le développement de cette interpellation mais qui est réelle, est la question des conditions de travail. Il va de soi que les emplois à la Poste ne sont pas les mêmes que ceux offerts par des agences postales, le plus souvent assurés par des magasins du commerce de détail qui n'ont de loin pas ni les mêmes salaires, ni les mêmes perspectives de formation, ni les mêmes perspectives de garantie d'emploi que le service public. Ce sont ces raisons-là qui ont motivé cette interpellation urgente et je me réjouis d'entendre la prise de position de la Municipalité à ce propos.

Le président : – Je vous propose de procéder question par question avec à chaque fois une réponse de la part de la Municipalité. La question n° 1.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – Quelle est l’appréciation de la Municipalité sur la liste des offices de poste lausannois maintenus jusqu’en 2020 et des offices menacés ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La Municipalité n’a pas changé de position sur la question de la Poste depuis quelques années. Elle s’était engagée par le passé, à de nombreuses reprises, pour défendre la présence des offices postaux en ville, défendre aussi les prestations de service public qui accompagnent ces services postaux et notre doctrine, à ce jour, n’a pas bougé. Ce qui signifie que nous sommes très inquiets par les annonces de la Poste. Nous déplorons aussi la méthode qui consiste à faire une annonce générale, du côté de Berne par ailleurs, en se passant des processus habituels qui veulent que les collectivités locales soient parfois consultées. C’est d’autant plus particulier que nous sommes régulièrement consultés par la Poste sur des changements de petite importance qui peuvent toucher des cases postales, et que là au moment où il s’agit de nous informer que nous pourrions avoir la moitié des bureaux de poste lausannois rayés de la carte, il n’y a pas la moindre communication, le moindre contact pris avec les autorités communales.

On ne se situe pas encore dans le cadre des dispositions légales qui imposent, au sens de l’article 34 de la loi sur la poste, de prendre contact avec les collectivités locales lors de la fermeture d’un bureau de poste, puisqu’en fait ce n’est pas encore une annonce de fermeture, mais une annonce nationale de bureaux menacés. On voit évidemment bien la stratégie : on donne le ton à Berne avec une grosse annonce nationale pour s’assurer à la fin, moyennant peut-être quelques concessions ici ou là, de pouvoir fermer un maximum de bureaux de poste. Et évidemment nous le déplorons, notamment pour les raisons qu’a évoquées M. l’interpellateur. Il est indéniable qu’il y a aujourd’hui une part importante des prestations effectuées auparavant dans les bureaux de poste qui s’effectuent sur internet avec l’évolution importante du développement du commerce en ligne que nous constatons dans notre pays. Et qui pose d’ailleurs des problèmes de survie pour les commerçants, mais aussi une augmentation massive du commerce de paquets. C’est un secteur qui est en essor, qui a certes été ouvert à la concurrence à certaines conditions mais qui est en forte progression et c’est évidemment aussi un service pour lequel la Poste est très fortement sollicitée.

Si on passe en détail les bureaux de poste qui sont menacés, à part celui à l’intérieur du Tribunal fédéral dont on peut penser qu’il aura quelques avocats bien formés pour le défendre, nous avons des fermetures dans des quartiers fortement densifiés. Je pense notamment à Bellevaux, à la Pontaise et au quartier de St-Paul sur l’avenue d’Echallens. Le bureau de poste a également son importance dans le rapport que le quartier entretient avec la ville, comme celui de Vers-chez-les-Blanc, qui est un équipement public important. Dans un autre domaine qui est aussi un enjeu de rapport à la ville, celui de la Bourdonnette est aussi un bureau extrêmement important.

Nous sommes donc effectivement très inquiets par ces annonces de la Poste qui, je le rappelle quand même, demeure aujourd’hui une société rentable, qui a fait un bénéfice confortable l’année dernière et qui est vraiment en train d’abandonner une logique de service public au profit d’une logique commerciale pure. Ce qui peut évidemment se défendre d’un pur point de vue économique, mais qui ne nous paraît pas conforme, en tout cas dans l’esprit, au mandat de service public qui lui a été confié par le peuple et par les Chambres fédérales.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – Les critères de décision de la Poste sont-ils transparents ? La Municipalité dispose-t-elle déjà de la garantie d’accéder à ces critères et aux données de la Poste, permettant de mesurer non seulement les éléments relatifs à l’économicité de la prestation mais aussi de sa qualité (panel des services proposés, temps d’attente, horaires d’ouverture, etc.) ?

M. Grégoire Junod, syndic : – En l’état, les critères retenus ne sont évidemment pas transparents, nous n’en n’avons d’ailleurs pas connaissance, donc nous ne pouvons pas vous donner d’informations sur ce point. Ce qu’il faut savoir, c’est que quand la Poste nous

transmet des informations sur les raisons de fermeture d'un bureau, elles restent évidemment quantitatives, liées à la quantité de clientèle, de transactions effectuées, etc. La dimension qualitative, qui est aussi une dimension très importante du service public, est évidemment plus difficile à évaluer et y figure rarement dans les données que nous transmet la Poste suisse.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – La question n° 3 a déjà été partiellement abordée par M. le syndic. Je ne sais pas s'il aura un complément à donner là-dessus. Si tel est le cas : à quelle échéance la Municipalité sera-t-elle à même de saisir son droit à être entendue auprès de la Poste et de Postcom conformément aux dispositions de l'art. 34 de l'Ordonnance sur la poste ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Le premier alinéa de l'article 34 de l'Ordonnance sur la Poste dit : « *Avant de fermer ou de transférer un office de poste ou une agence postale, la Poste consulte les autorités des communes concernées. Elle s'efforce de parvenir à un accord avec celles-ci.* » Et ensuite il y a une procédure qui est précisément décrite dans l'Ordonnance, ce qui signifie que nous devons être nantis d'une consultation et d'une discussion avec la Poste à partir du moment où celle-ci prendrait une décision de fermeture ou de transformation d'un office postal. Ce qui, encore une fois, à ce stade n'est pas le cas puisqu'il y a une annonce nationale qui a été faite de bureaux menacés, mais pas encore de décision effective de fermeture ou de transformation de bureaux de poste, office par office. Donc c'est à ce stade-là que nous serions consultés au sens de l'article 34 de l'Ordonnance sur la Poste.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – Le Canton ayant communiqué aux communes son soutien de principe au maintien des offices de poste, la Municipalité de Lausanne est-elle prête à coordonner ou participer à la coordination des communes vaudoises touchées par cette nouvelle saignée potentielle dans les offices de poste ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Nous sommes évidemment prêts à nous associer à toutes démarches qui seraient coordonnées à l'échelle des communes vaudoises, y compris avec le Canton, qui met aussi son expertise à disposition. D'autant plus avec les plus petites communes pour pouvoir les aider et les assister dans la défense de leur office de poste, la situation de ce point de vue-là est un peu différente à Lausanne. Mais je le dis quand même, la marge de manœuvre légale des collectivités publiques est relativement modeste. Je ne sais pas non plus s'il y aura aussi à Lausanne des mobilisations citoyennes autour de la défense d'un certain nombre d'offices de poste, comme il y en a eu par le passé. Mais ce sont évidemment aussi des éléments qui ont parfois pesé sur des décisions ou des renoncements de fermeture de bureaux de poste par le passé.

Nous allons évidemment nous engager avec tous les moyens qui sont les nôtres, mais dans le cadre de nos compétences légales, pour défendre le service public et l'intérêt des Lausannoises et Lausannois, y compris des plus âgés d'entre nous qui ne sont pas toujours les plus gros utilisateurs des prestations sur internet et qui sont encore demandeurs d'avoir des prestations au guichet. Et qui sont aussi d'ailleurs accessoirement des enjeux importants de lien social.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – La Municipalité de Lausanne abordera-t-elle la question du maintien du service public postal au sein de l'Union des villes suisses ?

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est effectivement une bonne suggestion. Il faut savoir que l'Union des villes suisses est surtout un organe de *lobbying*, notamment auprès des Chambres fédérales, et on peut évidemment s'associer à des démarches qui seront ou ont été faites. Vous avez évoqué dans votre interpellation une motion qui a été déposée aux Chambres fédérales – il y en aura sans doute d'autres qui le seront à la suite de ces annonces – et évidemment je pense qu'il pourrait être souhaitable que les villes fassent aussi entendre leur voix. Mais plus largement, l'ensemble des communes suisses, puisque nous ne sommes pas dans un problème qui touche spécifiquement les villes avec des problématiques qui sont évidemment différentes en milieu urbain de ce qu'elles sont dans

les campagnes. Pour ces dernières, ce sont des enjeux extrêmement sensibles, parfois d'ailleurs encore plus, avec la question du maintien d'un office de poste ou pas dans des vallées alpines, dans des régions qui sont parfois relativement reculées, comme on en connaît de très nombreuses dans notre pays.

La discussion est ouverte

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je crois que ce n'est pas la première fois que nous avons une discussion sur les offices postaux en Suisse, ni à Lausanne, et nous sommes confrontés cette fois-ci à la situation suivante. D'un côté il y a la Poste qui fait des propositions très générales, un peu brutales, dont on ne connaît pas exactement les motifs, ni les calculs qui s'y réfèrent. On aurait entendu que ce serait des raisons économiques, mais je pense que ça ne peut pas être uniquement cela puisque l'on pourrait, à la place de fermer un office, par exemple réduire les heures d'ouverture. De l'autre côté, nous avons ici une position qui est prise par l'interpellateur et la Municipalité à travers les questions posées, qui fait que l'on se trouve dans une situation à peu près noir-blanc. Et pour ceux qui ne connaissent pas très bien le dossier, il faut dire d'un côté : « *Oui, oui ben on laisse faire la Poste* » et de l'autre on dit : « *Ben non, on refuse toute fermeture d'un de nos offices postaux.* » Je trouve franchement qu'il est difficile de pouvoir aborder cette discussion d'une manière un peu nuancée. Et je ne sais pas comment M. l'interpellateur souhaitait conduire cette séance, ou s'il a une résolution à nous proposer, parce que ce qui a été dit devant nous est plus ou moins ce qu'il y a dans un article de journal, que l'on peut reprendre à travers trente ans de fermeture d'offices postaux. Ce n'est donc pas nouveau. Donc que faisons-nous avec cela ce soir ?

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'abonde dans la démarche de l'interpellateur et je trouve la décision de la Poste très critiquable. Le syndic a expliqué tout à l'heure le peu d'outils dont il disposait pour réagir à ces fermetures de postes. Ma proposition va peut-être vous étonner, mais est-ce qu'il y a moyen de communaliser une partie de ce service ? Je dois vous dire qu'à titre personnel, aller chercher un recommandé dans une pharmacie ou bien dans une épicerie, cela me pose également un problème. Alors je ne sais pas si il y a une option d'aller dans le sens de la Poste en disant : « *Ben écoutez, pourquoi pas fermer ces offices, nous en contrepartie on vous propose de prendre une partie de vos prestations.* »

M. Grégoire Junod, syndic : – J'ai oublié de vous dire tout à l'heure que nous allions également prendre contact avec la direction de la Poste pour prendre les devants de manière à ce que l'on puisse avoir une discussion, assez rapidement, pour en savoir un peu plus sur ce que sont les intentions de la Poste à Lausanne. Quant à votre proposition, monsieur Gaudard, c'est effectivement une piste à laquelle des communes réfléchissent parfois, pouvoir réunir un office de prestations communales avec un bureau de poste. C'est plus compliqué dans la pratique à Lausanne parce que nos services administratifs sont essentiellement centraux, nous n'avons pas de bureau d'administration décentralisé au sein de la Ville. Cela n'aurait pas beaucoup de sens de créer un bureau de poste à Info Cité à la Palud puisque ce n'est précisément pas au centre-ville que les bureaux de poste sont menacés. Et cela impliquerait des coûts relativement importants pour des plus-values, en termes de prestations communales, qui ne sont pas nécessairement non plus évidentes. Mais pourquoi ne pas examiner la possibilité même si l'on voit quand même mal un poste de police de quartier se muer en office de poste.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – J'ai quelques sympathies avec les propositions de M. Gaudard, qui pourraient être des pistes à examiner pour autant que la Poste fasse acte de transparence sur les critères qui la poussent à fermer ces offices-là. Parce que finalement si elle a les moyens d'assurer ce service public, pourquoi ne continuerait-elle pas à le faire ? Elle a changé récemment les critères d'évaluation sans les communiquer de manière proactive aux collectivités publiques, dès lors pourquoi devrions-nous l'accepter, enregistrer cette demande et prendre à notre charge des coûts qui aujourd'hui sont financés par les prestations de la Poste ? Je trouve qu'il serait un peu anticipé de réfléchir à ces options-là, en plus des problèmes pratiques qui ont été évoqués à l'instant par M. le syndic.

Je réfuterai l'argument d'une vision noir-blanc de la question. Le Parlement vient d'accepter une motion déposée par la Commission des télécommunications du Conseil national qui vise à revoir les critères d'accessibilité des prestations du service public postal pour justement en inclure un panel plus large, et pas juste le noyau dur du service universel du fait que ces prestations-là sont essentielles non seulement aux citoyens, mais aussi à l'économie dans son ensemble. Pour obtenir une majorité du Conseil national, il ne faut donc pas être noir ou blanc, mais avoir un large spectre politique qui est sensible à cette question-là. Cette révision peut mettre jusqu'à une année pour être traitée. Il n'est pas sûr que la Poste suisse attende aussi longtemps pour aller de l'avant sur la concrétisation de ses projets de fermeture. Nous avons dès lors un problème de *timing* serré. D'autres parlementaires fédéraux ont, pour cette raison-là, demandé un moratoire immédiat sur la fermeture des bureaux de poste. Ces propositions-là ne sont pas encore traitées, mais vous voyez bien que cette question-là n'est pas noir-blanc, mais a le soutien d'une large partie du spectre politique.

Ensuite concernant mon intention, c'était avant tout de savoir où l'on en était dans le processus par rapport à cette communication de la Poste, par rapport aux maigres droits que notre collectivité publique peut saisir. Je suis, pour ma part, satisfait des réponses de la Municipalité en l'état et souhaite l'appuyer de manière symbolique dans sa démarche ; puisque la Poste fait comme tel, faisons également du symbolique et disons clairement notre position, et je vous proposerai la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour maintenir le réseau actuel des offices de poste lausannois.

La discussion est close

La discussion sur la résolution est ouverte

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient bien évidemment cette résolution. Je me permets juste de réagir par rapport aux propos de M. Gaudard, qui m'ont tout de même un peu surpris, puisque c'est important de rappeler que la politique de la Poste ne se crée pas à partir de rien, *ex nihilo*, mais résulte quand même d'objectifs de rentabilité qui sont fixés par le Conseil fédéral et par la majorité PLR-UDC des Chambres fédérales. J'ai l'impression que M. Gaudard verse des larmes de crocodile ce soir quand il vient s'étonner de ces fermetures de bureaux qui sont directement provoquées par la politique de son parti. Cela dit, nous soutiendrons cette résolution.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ce n'est pas lors de cette dernière soirée de notre président, qui se terminera d'une manière conviviale, que nous allons engager une discussion métaphysique sur la valeur et la capacité du PLR-UDC aux Chambres fédérales. Je pense tout simplement que la diminution, voire la disparition du courrier – vous savez des timbres que l'on colle, et la lettre que l'on met à la boîte – a plus d'influence sur la baisse du volume d'affaires de la Poste que tous les PLR-UDC réunis. Pour revenir à cette résolution, nous la voterons parce qu'elle ne mange pas de foin. Elle ne fera pas vibrer un seul sourcil de la direction de la Poste, mais elle indique quand même qu'à Lausanne nous sommes unanimes à déplorer et à dire : pas de ça.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Il me semble que l'on avait eu, il y a quelques années, un débat légèrement similaire. Je me rappelle même que du Bossuet avait, à l'époque, été cité dans une prise de parole très semblable à celle de M. Buclin à l'instant. Si c'est plus élégant, le fond est le même. Qu'est-il finalement proposé par cette résolution ? Une position de négociation de la Ville face à la Poste. Tout n'est pas joué et je pense en effet que M. Chollet a raison, que la numérisation et le changement des mœurs font évoluer le réseau postal, et c'est une raison somme toute relativement acceptable. Cela dit, je n'ai rien là contre, je vais laisser la liberté au groupe PLR.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – M'inclinant devant notre chef de groupe, je renonce.

M. Guy Gaudard (PLR) : – A titre personnel, je soutiendrai bien entendu cette résolution. Et j'aimerais quand même dire à M. Buclin qu'il est très prometteur, je savais qu'il avait des possibilités qui étaient encore insoupçonnées. Je pense que le fond du panier va bientôt l'atteindre et qu'il y a certainement encore autre chose au-dessous du fond, mais c'est peut-être au Grand Conseil que je vais pouvoir le découvrir. Pas très brillant, monsieur Buclin.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – Je ne vais jamais nier l'évolution des besoins en prestations postales, par contre si le trafic de courrier peut être en partie menacé, vous avez une augmentation massive des achats en ligne. Quel prestataire assure ces prestations-là, à quelles conditions et à quels prix ? Est-ce qu'il doit y en avoir 25 qui développent des réseaux parallèles, avec quels impacts sur les conditions de travail, sur l'environnement, sur la qualité de prestations, et au final avec quel salaire ? Je pense que toutes ces questions-là doivent aussi être traitées dans l'examen de la pérennité de ces offices de poste et qu'une évolution des prestations est évidente. Mais il convient de ne pas signer un arrêt de mort de ces offices de poste puisque des besoins sont toujours présents et sont, pour certains, en développement exponentiel. C'est pour cela que je pense que la motion déposée au Parlement pourrait justement ouvrir de nouvelles perspectives à ces offices, pour autant que la Poste nous en laisse le temps.

M^{me} Véronique Beetschen (Les Verts) : – Ce n'est pas du tout la même chose d'aller dans un office de poste ou de se rendre vers un automate pour réaliser ses opérations. Il nous paraît important de conserver un bon maillage d'offices de poste en ville et dans les quartiers. De ce fait, le groupe des Verts soutiendra cette résolution.

La discussion sur la résolution est close

Vote – Résolution de M. Bouverat

Le président : – La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vous propose de voter cette résolution à main levée. Celles et ceux qui la soutiennent le font savoir en levant la main. Une large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? J'en compte 3. Des abstentions ? J'en compte 2. Et cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour maintenir le réseau actuel des offices de poste lausannois. »

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? »

Développement photocopié

Un article de presse du samedi 3 juin dernier nous apprenait que l'un des établissements publics emblématiques de la Ville de Lausanne allait fermer ses portes fin juin. Cette fermeture est liée à la vente de l'immeuble du Petit-Chêne 10 à un nouveau propriétaire dont l'activité ne le prédestine pas à l'exploitation d'un restaurant. Bilan provisoire : on ne

connaît pas le nouvel acquéreur de l'immeuble, mais les serveurs et employés du restaurant sont licenciés et les locataires des appartements de l'immeuble ont reçu leur congé. On ne connaît pas plus l'avenir promis au restaurant et à son aménagement intérieur.

En 2006, dans sa réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat « Sauver la Bavaria », qui faisait également suite à un changement de propriétaire, la Municipalité déclarait avoir les outils nécessaires pour gérer la protection du patrimoine, notamment grâce à l'article 73 du Plan général d'affectation :

Art. 73. Objets figurant dans un recensement

¹ La direction des travaux tient à disposition la liste des bâtiments, des objets, des sites et des ensembles figurant au recensement architectural, au recensement des jardins d'intérêt historique et au recensement des ensembles bâtis.

² Tous travaux les concernant font l'objet d'un préavis du délégué communal à la protection du patrimoine bâti précisant ses déterminations.

³ Sur la base de ce préavis, la Municipalité peut imposer des restrictions au droit de bâtir et interdire les constructions, transformations ou démolitions.

⁴ Elle peut, également, lorsqu'un ensemble bâti est identifié et qu'il s'agit, notamment, d'éviter une rupture du tissu bâti existant, préserver la volumétrie générale d'ensemble, le rythme du parcellaire, la composition verticale et horizontale des façades, les formes de toiture, ainsi que les aménagements des espaces libres.

A l'époque, l'initiant s'exprimait ainsi lors de la discussion de la réponse à son postulat visant à protéger efficacement la Bavaria :

« Ce type de recensement ne préserve pas l'intérieur, il ne protège pas le cachet, ni le mobilier ; seule la façade, la coque extérieure est préservée. L'autre solution est assez lourde : elle consisterait à faire figurer le bâtiment à l'inventaire cantonal des monuments et des sites, au titre d'une réflexion qui toucherait alors le recensement cantonal. Je rappelle, et ça figure dans le rapport, que la loi cantonale prévoit la possibilité de classer ou de préserver l'intérieur d'un établissement. La loi fédérale prévoit également que l'on peut classer les sites évocateurs du passé. A notre avis, il faut donc poursuivre cette réflexion. L'article 73 du PGA [...] prévoit que la Municipalité peut intervenir. Mais encore faut-il une base légale. Je prétends pour ma part que le seul article 73 du PGA ne suffit pas et qu'il faut pousser la réflexion plus loin. »

La Commission ayant étudié le préavis 2006/3 émettait le vœu suivant :

« La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer quantitativement et qualitativement le recensement de la Bavaria et d'autres établissements analogues, en collaboration avec les Autorités cantonales, afin de renforcer la protection légale de l'aspect de ces établissements tant sur le plan de leur caractère (peintures, boiseries) que de leur mobilier. »

En quelques mots, il semble que le bâtiment soit protégé, mais que la conservation de l'aménagement intérieur de ces établissements historiques dépende de la bonne volonté des propriétaires.

Dans son édition du 9 juin, le même journal nous apprend que l'acquéreur de l'immeuble est Next Immobilier, un fonds privé rattaché au groupe pharmaceutique Debiopharm. Selon l'article de presse, Next immobilier assure qu'il va entreprendre une rénovation importante du bâtiment et qu'il « conserver[a] cette véritable institution » qu'est le restaurant La Bavaria après mise aux normes suite au changement d'exploitant. On apprend aussi que l'un des anciens propriétaires de l'immeuble était également à la tête de la brasserie, mais qu'il ne souhaite pas poursuivre son exploitation. Par ailleurs, Next

Immobilier affirme que le Petit-Chêne 10 est « un immeuble à la valeur patrimoniale certaine, dont les sept appartements et le restaurant méritent d'être rénovés dans les meilleures conditions. [...] Nous voulons conserver un établissement de type brasserie, une pinte typique qui a 140 ans d'histoire et nous ne doutons pas de trouver rapidement un gérant qui partagera cette philosophie. » Dont acte.

Enfin, toujours dans le même article, Laurent Chenu, conservateur cantonal, s'exprime ainsi : « Il bénéficie en effet d'une note 3 au recensement architectural, ce qui signifie qu'il est d'intérêt local. » Selon lui, « l'intérieur et l'extérieur sont ainsi placés sous la protection de la Commune et le Canton n'interviendrait que dans le cas où une intervention très dégradante était planifiée sans que l'autorité communale ne s'y oppose. »

Certaines informations semblant contradictoires, les signataires de cette interpellation urgente souhaitent que la Municipalité réponde aux questions suivantes.

- 1) La Municipalité est-elle en mesure de confirmer les propos relativement rassurants tenus par Next Immobilier dans l'édition du 9 juin du quotidien 24 heures ?
- 2) Si la Municipalité a eu des contacts avec le nouvel acquéreur du bâtiment abritant la Bavaria, quelles garanties de préservation du patrimoine constitué par l'extérieur et l'intérieur du bâtiment (restaurant compris) a-t-elle demandées et obtenues ?
- 3) Tout en nous rappelant le degré de protection du bâtiment du Petit-Chêne 10 et de ses aménagements intérieurs, la Municipalité peut-elle nous préciser les outils qu'elle a à disposition pour préserver l'aménagement intérieur d'intérêt historique ou culturel de la Bavaria et des autres établissements lausannois ?
- 4) La Municipalité a-t-elle donné suite au vœu exprimé en 2006. Si oui, comment. Si non pourquoi ?

Discussion

M. Alain Hubler (EàG) : – C'est du bavarois, je ne parle pas couramment le bavarois donc la prononciation que vous avez utilisée m'a semblé excellente... La Bavaria et les restaurants typiques historiques lausannois nous occupent depuis longtemps. Ça a commencé en 1992, par une motion de M. Zwahlen qui demandait que l'on s'occupe de l'avenir de ces restaurants. Il y a ensuite eu une motion de M. Buffat, du PLR, en 2006, qui a abouti à une réponse qui était plus ou moins mitigée ; il y a en tout cas eu des discussions en commission et au Conseil qui ont laissé quelques ombres.

Et puis au gré des changements de propriétaires, un certain calme s'est installé jusqu'à ce 3 juin où l'on apprend que la Bavaria va être vendue à un illustre inconnu, que tous les locataires ont reçu leur lettre de résiliation de bail, et que le restaurant aussi aurait son bail résilié et que les employés seraient licenciés. Une semaine après, on apprenait qu'un fonds d'investissements lié à Debiopharm allait racheter l'immeuble avec un article dans le journal local assez rassurant, où l'investisseur expliquait qu'il tenait absolument à conserver le bâtiment et la Bavaria dans son état.

J'ai regardé les discussions et les débats qu'il y a eu à l'époque. En 2006, en réponse à la motion Buffat, la Municipalité brandissait le PGA pour expliquer qu'elle était protégée. Si on lit l'article, selon le droit du PGA, je suis assez sceptique sur la portée de cet article en ce qui concerne l'intérieur du bâtiment. En ce qui concerne l'extérieur, c'est assez clair, mais beaucoup moins évident pour l'intérieur. A l'époque, M. Buffat ne s'y trompait d'ailleurs pas puisqu'il estimait lui-même qu'il y avait encore du travail à faire en la matière. Il n'empêche que l'architecte cantonal ou le conservateur des monuments historiques, j'ai oublié maintenant, disait récemment que l'intérieur et l'extérieur étaient classés. Bref, tout cela n'est pas d'une grande clarté, d'où cette interpellation urgente et d'où, j'espère, des réponses de la Municipalité qui permettront de lever le voile.

Le président : – Je vous propose de procéder question par question.

Réponses de la Municipalité

M. Alain Hubler (EàG) : – La Municipalité est-elle en mesure de confirmer les propos relativement rassurants tenus par Next Immobilier dans l'édition du 9 juin du quotidien 24 heures ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais tenir quelques propos préliminaires puis donnerai ensuite la parole à M. Hildbrand qui, en sa qualité de responsable de l'économie, a eu la chance de rencontrer l'illustre inconnu qui a acheté l'immeuble et pourra donc vous donner quelques indications sur la nature de la question. De manière plus générale, vous dire qu'effectivement le bâtiment de la Bavaria est aujourd'hui recensé en note 3, ce qui lui offre une certaine protection. Pas complète, mais vous avez néanmoins vu qu'il y avait des bâtiments parfois en note 4 dont la Municipalité pouvait obtenir le maintien comme l'affaire dont nous avons parlé hier à la rue St-Paul. Cela signifie tout de même que quand l'on a un bâtiment en note 3, la Commune peut, dans le cadre d'une demande de permis de construire, l'étudier avec beaucoup d'attention et imposer toute une série de charges, de règles et de dispositions à respecter. C'est donc une protection quand même bien réelle que d'avoir une note 3.

Par contre de ce point de vue-là, vous avez raison monsieur l'interpellateur, c'est une protection moins forte qu'une mesure de classement qui soumettrait de manière beaucoup plus importante le bâtiment à une protection au niveau cantonal, avec d'ailleurs la possibilité, pour le propriétaire, de toucher ensuite des subventions à la rénovation dans le respect de l'histoire et du patrimoine du bâtiment. S'agissant de l'immeuble de la Bavaria, nous avions à l'époque souhaité qu'il puisse être classé, et obtenu simplement une note 3 au recensement. Nous allons refaire une démarche, sous réserve de la décision que prendra la Municipalité demain, et écrirons au Canton pour lui demander à nouveau une mesure de classement sur le bâtiment de la Bavaria. Au-delà de la salle du restaurant qui est tout à fait exceptionnelle, la façade l'est tout autant, et c'est effectivement un bâtiment remarquable à Lausanne qui mériterait une mesure de classement. Et c'est pour cela que nous allons solliciter l'Etat de manière à ce que l'on puisse avoir de nouveau une décision, que j'espère positive sur cet immeuble.

Il faut savoir que cette mesure de protection, qui est la plus élevée selon la loi, permettra d'assurer la conservation de tous les éléments de valeur historique ou artistique de la Bavaria, y compris d'ailleurs les éléments mobiles comme les banquettes, le comptoir, etc. Elle pourra même, selon les cas, s'étendre à une protection d'un certain nombre de tables ou de chaises si elles devaient être identifiées comme ayant une valeur patrimoniale. Néanmoins, il est important de préciser qu'elle n'empêche pas non plus la transformation et la possibilité pour le propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires à l'exploitation d'un établissement. C'est par contre une mesure de protection forte, et la seule qui est de nature à pouvoir réellement assurer la préservation des établissements historiques en ville.

Il est également important de rappeler que nous n'avons pas la possibilité, au sens du droit cantonal actuel, de classer une activité économique. Ce qui signifie que si le propriétaire décidait de transformer la brasserie en une onglerie ou un salon de coiffure, tout en préservant les éléments de mobilier qui sont existants dans le lieu, il aurait la possibilité de le faire. On ne peut pas geler une activité économique, ce n'est pas le sens de la Loi sur les monuments et sites qui est vraiment là pour protéger un patrimoine, l'activité relevant plutôt d'un patrimoine immatériel. Ce que nous pouvons faire, comme collectivité publique, est de demander des mesures de classement ou de recensement pour des bâtiments, leurs extérieurs et intérieurs, mais pas pour l'activité en tant que telle.

De manière plus générale j'aimerais aussi dire que nous sommes nantis d'un postulat qui touche à la préservation et la conservation des bistrotts, pintes et cafés historiques de Lausanne, qu'un recensement a été effectué par la Commune entre 1992 et 1999. C'est dans ce cadre de la révision du recensement architectural de la Ville que les immeubles abritant des établissements publics ont été ajoutés à la liste et que certains ont obtenu des

mesures de classement ou de protection. Nous avons également, dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation – dont la question du patrimoine sera une question importante – entamé des discussions et des contacts avec la section monuments et sites du SIPaL pour envisager la meilleure manière de mettre à jour et de compléter l'ensemble du recensement lausannois. Ce qui devrait nous permettre aussi d'avoir une vision actualisée de l'ensemble des établissements publics qui ont une qualité et une valeur historique et qui mériteraient d'être préservés.

Pour terminer, vous dire encore que la Ville est aussi soucieuse, dans le cadre de la politique de promotion et de valorisation de la ville, à toutes les questions qui touchent à la gastronomie et au terroir. Cela se manifeste d'ailleurs aussi bien dans la politique de la Ville qui valorise ses propres productions, je pense notamment aux services de ma collègue Natacha Litzistorf, à travers à la fois l'agriculture urbaine mais aussi les vins de la Ville, qui sont notre produit phare. Nous sommes aussi soucieux de valoriser les restaurateurs, les artisans et les commerçants qui travaillent avec des produits du terroir, les produits de la Ville et des produits de proximité. On sait que l'on a une vraie attente du public pour des circuits courts qui permettent de valoriser nos propres produits et, dans ce cadre-là, la défense des établissements historiques de la Ville de Lausanne est aussi un enjeu important. Patrimonial bien sûr, d'attachement aussi plus sentimental de la population et c'est aussi un argument touristique puisque nous savons aussi que le public qui vient de l'extérieur est toujours très friand, comme nous le sommes d'ailleurs quand nous voyageons à l'étranger, de ce qui peut faire l'identité historique d'un lieu et d'une ville. Nous avons un vrai intérêt en termes de valorisation de la ville à bien défendre nos établissements historiques et à veiller à les valoriser.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'ai pu en effet rencontrer le nouveau propriétaire, l'acheteur privé du bâtiment qui nous occupe ce soir, et nous avons, par la suite, eu plusieurs contacts. Il faut rappeler, en préambule, qu'il s'agit d'un vendeur privé et d'un acheteur privé. D'ailleurs la vente est à terme, elle intervient fin juin. L'acheteur est très conscient de l'importance historique de cet établissement, non seulement que la façade est protégée, mais il est évidemment sensible aux 140 ans d'histoire qui le composent. Et il a la volonté que ce lieu réouvre dans les meilleures conditions en conservant son esprit de brasserie. Le nouvel acheteur va injecter beaucoup d'argent pour rénover les appartements et les équipements nécessaires à l'exploitation de cette brasserie.

On s'étonne de cet investisseur, en tout cas c'est ce que j'ai pu comprendre dans une partie des questions, mais nous sommes face à un groupe lausannois qui travaille sur la durée, qui a des projets à long terme et qui diversifie son patrimoine pour être moins dépendant d'un certain nombre de ses produits phares. Je crois que l'on ne peut que se réjouir qu'un acteur important de l'économie lausannoise, qui occupe d'ailleurs pour son siège social un magnifique bâtiment à Messidor, puisse diversifier son patrimoine et investir ici à Lausanne dans un tel établissement.

M. Alain Hubler (EàG) : – D'abord dire à M. le municipal que non, il n'y a pas de message caché dans l'interpellation. Un investisseur est un investisseur pour moi..., il n'y a pas d'accusation perfide cachée entre les lignes. La question 3 : tout en nous rappelant le degré de protection du bâtiment du Petit-Chêne 10, la Municipalité peut-elle nous préciser les outils qu'elle a à disposition pour préserver l'aménagement intérieur d'intérêt historique ou culturel de la Bavaria et des autres établissements lausannois ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Si le bâtiment devait être frappé d'une mesure de classement par le Canton prochainement, ce serait évidemment l'affaire du conservateur cantonal de veiller ensuite à ce que les travaux se fassent dans le respect du patrimoine. S'il devait rester tel qu'il est aujourd'hui avec une note 3 au recensement architectural du Canton, portant sur l'ensemble du bâtiment avec une mention particulière pour les aménagements intérieurs, il est quand même sous la protection des articles de la loi

cantonale, 46 et suivants, et notamment l'article 73 du Règlement sur le Plan général d'affectation qui concerne les objets figurant dans le recensement. Il permet à la Municipalité de poser des conditions aux interventions qui sont envisagées et donc de veiller à ce que les travaux se fassent dans le respect des éléments patrimoniaux.

M. Alain Hubler (EàG) : – En 2006, la commission qui avait étudié le rapport de la Municipalité à propos de la motion Buffat avait émis un vœu qui demandait que le classement ou le recensement de la Bavaria, et d'autres établissements analogues, soit amélioré. La Municipalité a-t-elle donné suite à ce vœu et si oui, comment ? Si non pourquoi ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme je l'ai évoqué en introduction, le recensement architectural de la Commune de Lausanne a été révisé entre 1992 et 1999. C'est un travail de relativement grande ampleur qui a été effectué à l'époque, et c'est dans ce cadre que des immeubles abritant des établissements publics avaient été ajoutés et recensés. Le recensement peut évidemment faire l'objet d'ajouts ou de compléments en fonction de l'évolution des connaissances historiques ou de l'évolution de la conception du patrimoine. Mais il est aussi important en la matière de ne pas prendre des décisions au coup par coup pour assurer une cohérence de l'ensemble des décisions qui sont prises par l'exécutif.

Quant à votre demande précise sur 2006, je n'ai pas retrouvé d'éléments pour vous répondre. Je ne sais pas si la Municipalité a ou pas donné suite immédiate à ce vœu. Je suis en mesure de vous répondre sur ce qui a été fait et sur ce que nous allons dorénavant entreprendre en la matière, aussi bien spécifiquement sur la Bavaria, mais plus largement dans le cadre de la révision du PGA à venir.

La discussion est ouverte

M. Alain Hubler (EàG) : – Si j'ai bien compris, les outils naîtront quand le Plan directeur et le PGA seront modifiés et adaptés en fonction des multiples risques qu'encourent ces établissements historiques. Ou espoir plus immédiat, il semblerait que la Municipalité se réunira demain pour savoir si elle va demander au Canton le classement de ce bâtiment. Comme l'a dit hier M^{me} Thérèse de Meuron, qui trouve de grandes vertus pédagogiques ou didactiques à la répétition, il est bien de répéter les choses. Le Parti socialiste l'a fait en déposant hier un postulat qui demande, à peu de chose près, ce que demandait la commission en 2006. Et je me permettrai de déposer un projet de résolution qui demande exactement ce que demandait en 2006 la commission qui a planché sur le préavis qui répondait à la motion Gaudard. A la seule nuance qu'à l'époque la commission souhaitait que « ... la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer quantitativement et qualitativement... » ; ce coup-ci on est un peu plus direct : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité améliore quantitativement et qualitativement... etc, le recensement de la Bavaria ».

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité améliore quantitativement et qualitativement le recensement de la Bavaria et d'autres établissements analogues en collaboration avec les Autorités cantonales afin de renforcer la protection légale de l'aspect de ces établissements tant sur le plan de leur caractère (peintures, boiseries) que leur mobilier.

Le président : – Nous prendrons la discussion sur cette résolution dans un instant, pour l'instant la discussion générale continue, la parole va à M. Guy Pascal Gaudard.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai bien entendu les explications relatives aux restaurants-bistrot historiques qui ont été relatées par le syndic. Je me pose la question de savoir pour quelle raison lorsqu'un établissement présente un intérêt historique, la Ville ne fait pas une proposition d'acquisition du bâtiment avant de freiner le projet de l'investisseur ? Seconde réflexion, nous avons dans les hauts de Lausanne l'Auberge du Chalet-à-Gobet qui est un monument historique, actuellement pas tellement utilisée à cet usage, et à côté l'Auberge

des Chevreuils, également un bâtiment historique, à mon sens, mais l'on n'a aucun projet pour cela. C'est vrai qu'il est très intéressant d'entendre les préoccupations de la Ville par rapport aux établissements historiques privés. Et c'est quand même surprenant qu'elle ne s'occupe pas des siens en priorité.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Nous avons reçu ce soir le programme de « Lausanne Estivale » qui nous propose toute une série d'activités, en particulier de découverte de Lausanne. On voit : « Florimont : hôtel d'antan et demeures de charme », « Vieux commerces lausannois » ou encore « Balade Hôtels ». Eh bien je suggère que l'on s'approche du MDA, puisque c'est lui qui organise une série de ces balades, pour en suggérer une dans ce cadre, qui fasse la tournée des anciens restaurants et bistrotts. C'est une proposition à laquelle je me permettrai peut-être de donner suite directement.

M. Grégoire Junod, syndic : – Monsieur Gaudard, vous avez ce soir des élans étatistes que l'on ne vous connaissait pas ; vous pourrez presque demander votre carte d'adhésion au Parti socialiste qui je pense l'examinerait avec bienveillance. En matière de préservation des établissements historiques, la Ville ne fait pas exactement ce que vous dites puisque l'on a en particulier entièrement rénové la Brasserie de Montbenon. Qui d'ailleurs démontre que parfois dans des établissements historiques qui ont été, à une certaine époque, comme ici un peu galvaudés, une rénovation bien faite permet aussi de retrouver à cette occasion les qualités historiques qu'un lieu avait parfois perdues. Pour la Brasserie de Montbenon, nous avons d'ailleurs retrouvé un vitrail dans le bâtiment, qui avait été complètement oublié, qui est probablement un peu postérieur à la construction du bâtiment, mais qui avait aussi une qualité historique importante.

Nous avons également rénové le Kiosque St-François, dans le cadre des rénovations des édicules dont M^{me} Litzistorf s'occupe aussi à bien préserver les qualités historiques des bâtiments. Je crois donc que la Ville de Lausanne est assez soucieuse de la qualité historique des lieux dont on s'occupe avec la difficulté qu'a tout propriétaire, de ce point de vue-là pas différente pour la Ville que pour des tiers, les établissements publics ne sont pas toujours des cadeaux en termes de gestion financière. Ce sont parfois des établissements qui sont compliqués et qui nécessitent aussi des investissements importants.

Maintenant un élément de réponse pour rassurer M. Hubler et ne pas laisser s'instaurer un doute dans ce Conseil. La Municipalité a effectivement demain sur sa table une note de ma direction lui proposant d'écrire au Canton pour un classement du bâtiment de la Bavaria. Il faut savoir qu'aussi bien les décisions de classement que les décisions de recensement relèvent de la compétence des Autorités cantonales, les communes n'ont pas de latitude en la matière. Et j'insiste sur ce point, monsieur Hubler, l'inscription en note 3 d'un bâtiment nous offre quand même des possibilités de préserver une rénovation respectueuse des qualités historiques d'un bâtiment. On en fait usage tous les jours dans le cadre des permis de construire que l'on octroie pour des bâtiments qui sont classés. Nous ne sommes fort heureusement pas face à un bâtiment qui serait dénué de toute mesure de protection.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je suis heureux de la réponse de la Municipalité, aussi bien de celle du syndic que de M. Pierre-Antoine Hildbrand. Je pense qu'en effet il y a un soin particulier à avoir pour notre patrimoine, particulièrement dans ces périodes de densification. On voit qu'il y a en fait des injonctions très contradictoires en matière urbanistique ces temps, avec un équilibre à trouver, surtout que même les notes 1, 2 et même peut-être le classement permettent parfois de faire évoluer et de trouver des rendements dans un patrimoine simplement en faisant preuve d'une certaine intelligence.

Je crois que la rénovation du Château de l'Aile, avec la modernisation de tous les communs, en est un exemple. J'ai par contre quand même une toute petite impression de politique erratique de la part de la Municipalité. On a parlé il y a peu de temps de l'arrêt Gottetaz qui concerne aussi l'ISOS, donc des questions qui sont proches de la protection du patrimoine, puis hier il y a eu ce communiqué de presse concernant l'avenue St-Paul où la Municipalité se réjouissait d'avoir gagné sur une note 4, et là on a une Municipalité très

partante pour protéger une note 3. Mais à part cela, je suis très heureux et satisfait des réponses de la Municipalité.

M. Henri Klunge (PLR) : – Il est bon de conserver certains bâtiments ayant un cachet particulier à Lausanne, je crois que l'on est tous d'accord sur ce point. Dans le cas particulier, il me semble que le cachet vient aussi de l'activité qu'il y a dans cet établissement. La Bavaria ne serait pas la même chose avec un coiffeur ou allons même jusqu'à un avocat en ses murs. Mais je regrette que la Municipalité mette certaines fois plutôt les bâtons dans les roues de certains établissements faisant partie du patrimoine lausannois. Il serait bon que l'on commence aussi à s'en inquiéter.

La discussion générale est close

La discussion sur la résolution est ouverte

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Cette résolution n'est pas aussi anodine qu'il n'y paraît. En effet, je ne peux m'empêcher de mettre la discussion que nous avons maintenant, en parallèle avec le deuxième débat que nous venons de terminer au Grand Conseil relatif au Plan directeur cantonal. Que demande cette résolution ? Elle n'est pas limitée à la Bavaria et parle d'autres établissements analogues en collaboration avec les autorités cantonales pour renforcer la protection légale et l'aspect de ces établissements. Donc ce que l'on demande va quand même dans le droit fil d'une discussion similaire que nous avons eue il y a un certain nombre de semaines, où M. le syndic admettait qu'au cours de ces dernières générations, Lausanne n'avait pas voué une protection suffisante à l'aspect patrimonial de ses bâtiments et du cachet qu'ils génèrent.

Or, on se trouve maintenant dans une espèce de doctrine croisée gauche-droite, selon que l'on soit au Grand Conseil ou au Conseil communal. Je m'explique. Au Grand Conseil, la gauche s'est posée en championne de la densification afin d'économiser et d'épargner, dans toute la mesure du possible, les surfaces agricoles et d'assolement. Elle a eu des mots très durs à l'appui de sa revendication, n'hésitant pas à taxer les partis bourgeois d'opportunistes, de bétonneurs et d'affairistes qui ne pensaient, finalement, qu'à bétonner encore sur des surfaces agricoles. Or que constatons-nous ici ? Qu'au moment de sa mise en pratique, la majorité de ce Conseil qui représente un courant de pensée lausannois ne se déclare tout d'abord pas opposée à la densification et dit majoritairement : densification oui mais pas chez moi, allez la faire ailleurs. Et là on en remet une couche en disant : on va durcir les critères qui compliqueront encore cette densification. Et il se trouve que je suis d'accord avec vous, mais nous devons bien avoir des lois cantonales et un consensus qui est de lâcher un peu en étant conscient que les conditions qui prévalent en ville de Lausanne ne sont pas du tout celles qu'on trouve dans l'arrière-pays où certaines petites communes, pour leur survie, ont droit à ce que l'on desserre un peu l'étreinte. Mais pour le reste, je vous rends quand même attentifs que si nous adoptons cette résolution, qui personnellement ne me contrarie pas, vous n'êtes plus du tout dans la ligne de vos coreligionnaires qui siègent au Grand Conseil.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Je ne siégerai pas encore au Grand Conseil et je me réjouis d'y rejoindre M. Chollet pour discuter de ces objets. Mais j'aimerais quand même préciser ce qu'il voit comme une position contradictoire n'en est pas une. Ce que les Verts défendent, c'est une densification de qualité, construire là où on ne péjore pas la qualité de vie des habitants, là où on ne péjore pas le patrimoine et où la construction en ville est possible. Elle l'est dans de multiples endroits, notamment en ville de Lausanne. C'est ce que l'on fait à Sévelin, c'est ce que l'on fait à Malley et aux Plaines-du-Loup, c'est ce que l'on va faire aux Prés de Vidy ; on a de multiples exemples qui n'impliquent rien de ce que va toucher cette résolution.

Celle-ci va toucher des objets comme la Bavaria ou le café de la Gare. Je rappelle que le buffet de la Gare a vendu tout son mobilier sans que le Musée national suisse, ou d'autres musées, puissent avoir la possibilité d'avoir une partie de cette histoire du patrimoine lausannois et vaudois. C'est cela que cette résolution touche. Et c'est bien pour défendre

cet aspect du patrimoine, qui n'est pas seulement le cachet, comme je l'ai entendu ce soir, mais c'est aussi notre histoire et celle de nos établissements de bouche et de vins, c'est l'histoire de l'entrepreneuriat, de la restauration, c'est l'histoire de l'urbanisme à Lausanne. C'est aussi ce que l'on va léguer à nos générations futures et c'est pour cela qu'il est fondamental de mieux le protéger parce qu'en effet il ne l'est pas assez à Lausanne. Même si je salue les efforts de la Municipalité dans ce sens-là et ses récentes réussites en la matière et c'est pour ça que les Verts soutiendront cette résolution.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je suis cosignataire de l'interpellation mais je n'avais pas été mis au courant de cette résolution qui a manifestement été inventée un peu sur le tard. Je pense qu'elle n'a pas un très grand intérêt, mais plus encore qu'elle prend les choses par le mauvais bout. Parce que finalement ce n'est manifestement pas en augmentant le recensement que l'on va avoir un quelconque effet. Parce que cela veut dire quoi augmenter le recensement ? Cela voudrait dire que la Bavaria est aujourd'hui note 3, demain note 2, et puis on la met à l'inventaire et voilà. Cela me semble donc relativement inintéressant et je ne vais pas suivre cette résolution. Je crois que les explications de la Municipalité étaient parfaitement satisfaisantes, donc je n'en suivrai pas d'autres non plus a priori.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je ne veux pas allonger pour allonger, mais je pense que le débat est quand même intéressant dans la mesure où Lausanne est quand même la capitale du canton et une ville qui est cinq fois plus peuplée que les villes qui viennent immédiatement après. Les décisions que nous prenons doivent être faites dans une certaine harmonie avec le Canton. Et lorsque vous dites : nous voulons une densification de qualité, j'applaudis... mais je vous signale juste que la planification cantonale prévoit 192 000 habitants supplémentaires d'ici 2032. Il faudra bien les caser. Et mon parti avait tiré une forme de sonnette d'alarme contre ce que l'on appelait une immigration de masse, on peut discuter sur le terme, mais on le voit bien là maintenant. Il faudra faire de la place et caser ces habitants. Et on sera bien obligé de se serrer et d'arriver à des compromis et des consensus qui ne nous plairont pas forcément, parce qu'autrement alors on va permettre, ce que demandait un peu la droite mais à un échelon alors plus grave et plus dommageable pour l'environnement, de construire ailleurs que dans la périphérie des villes, avec tous les problèmes de scolarisation et de déplacements que cela amènera.

J'aimerais simplement demander une certaine cohérence entre les grandes déclarations politiques et leur application pratique. Je n'ai pas une solution extrême, j'aimerais simplement vous dire que ce n'est pas facile et que nous serons quand même obligés d'avoir un peu moins de théorie et de grandes déclarations dogmatiques et un peu plus de sens pratique si nous voulons véritablement accueillir, comme il se doit, ces 192 000 Vaudois supplémentaires.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – L'essentiel de ce que je voulais ajouter a déjà été formulé. Je regrette, de la part de notre collègue Chollet, qu'il se laisse aller à des simplifications qu'il comprend lui-même comme étant telles. Ça n'est pas parce que l'on veut densifier que toutes les manières de densifier se valent, cher collègue Chollet, tout comme je crois qu'il peut y avoir des désaccords en matière de politique agricole. On peut souhaiter soutenir les paysans et avoir plusieurs façons de le faire. Il y a des gens qui disent qu'il faudrait arrêter les paiements directs, que c'est la meilleure façon de rendre l'agriculture suisse enfin compétitive. Et puis il y a ceux qui pensent qu'il faut les développer ou les coupler davantage à des prestations biologiques. Il y a ceux qui veulent des barrières douanières et ceux qui n'en veulent pas. Monsieur Chollet, vous aurez l'élégance de reconnaître que dans ce cadre-là, on ne peut pas décider d'emblée que certains veulent du mal aux paysans et que d'autres leur veulent du bien, sinon je crains que vous vous retrouviez avec votre parti dans le mauvais camp de ce point de vue-là.

Ne cédonz donc pas aux simplifications. Il y a beaucoup de potentiel de densification dans les territoires urbains. Et quant à votre pic final sur le fait qu'il allait falloir s'y frotter ou

concrétiser les choses, je crois que cette majorité est relativement habituée à l'exercice. Dans la majeure partie des villes vaudoises qui devront accueillir, comme vous l'avez signalé, la croissance des habitants, c'est là que l'on construit aujourd'hui des logements, notamment à loyers abordables et des quartiers mixtes. Je n'ai donc pas trop peur de ce côté-là de ce que donnera l'expérience de la réalité. Par contre, encore une fois, j'invite à ne pas faire d'opposition simple parce qu'en l'occurrence c'est une opposition simpliste. Et je pense qu'en réalité vous le savez aussi bien que nous, vous, qui dans d'autres débats, nous vantez tant l'importance de la nuance et de la capacité d'adopter sur des problèmes complexes des positions complexes. Pour conclure, le groupe Socialiste, en majorité, soutiendra cette résolution, même si évidemment elle a une forme de redondance avec le postulat que nous avons déposé hier.

M. Jean-Christophe Birchler (CPV) : – J'ai dû rater le puck à un moment dans la discussion, parce que je ne vois pas ce que la densité et la politique agricole ont à voir avec cette résolution. Mais pour repasser justement au niveau de la résolution, elle me pose quand même un petit problème : elle propose le recensement de la Bavaria qui est un établissement privé, à ma connaissance, au même titre que la Migros, Body Shop ou la Poste. On pourrait aussi peut-être demander le classement des offices postaux, ce qui pourrait résoudre certains problèmes... (*rires dans la salle*). De ce point de vue-là, je me demande si ça ne serait pas opportun de modifier un peu cette résolution pour dire que l'on est bien là pour recenser des locaux, ce qui est dit pour finir à la fin, c'est-à-dire le caractère historique (les peintures, les boiseries), mais pas forcément pour vivre dans une réserve d'indiens où la Bavaria serait une marque déposée par Lausanne, même si le brasseur et le restaurateur qui pourraient venir par la suite devraient être plus mauvais qu'actuellement. Je me demande donc si il n'y aurait pas moyen de modifier cela pour préciser que l'on parle bien des locaux et pas d'un établissement.

M. Alain Hubler (EàG) : – Oui monsieur Birchler, peut-être que l'on peut simplement remplacer la Bavaria par l'immeuble du Petit-Chêne 10, les boiseries, les peintures et compagnie étant comprises dans la suite. Ce qui d'ailleurs pourrait donner raison à M. Carrel qui trouve que cette résolution a été écrite à la dernière minute. Elle a juste 11 ans, c'était la proposition faite à l'époque par la commission qui avait planché sur un préavis qui traitait justement de la Bavaria.

Maintenant concernant M. Chollet, effectivement je crois que M. Birchler a raison, vous mélangez un peu tout. Je ne pense pas que l'on va densifier en détruisant la Bavaria puis en mettant un immeuble entre deux autres. Je ne pense pas que l'on va densifier en détruisant le Casino de Montbenon pour mettre un immeuble. Je ne pense pas qu'on va densifier en démolissant l'Evêché, la Pinte Besson, pour mettre des appartements à l'étage de ces restaurants. Ce n'est pas de ça dont il s'agit. Et puis ma foi on a chacun nos contradictions. Par exemple hier, votre collègue Messere s'est battue pour que l'on ne construise pas une école, qui aurait fait partie de la densification, arguant la protection d'un site. Et aujourd'hui vous nous reprochez de vouloir protéger un restaurant contre la densification. Alors je ne sais pas, chacun a ses contradictions et chacun doit les assumer et les gérer.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Comme ça tombe bien. Je me réjouis que la Gauche soit aussi attachée à son patrimoine ces dernières années. Il est vrai qu'elle a particulièrement, et par petites touches, dénaturé le contexte de la Cité. J'ai envoyé quatre images à M. Tétaz pour qu'il vous en montre certains exemples. Ici on a la place de la Cathédrale, vous avez des fenêtres sans encadrements avec des stores. On n'a malheureusement pas les couleurs, mais c'est un immeuble entre orange et rose, sans encadrements. C'était un projet pour une garderie et des logements à loyers encore corrects semble-t-il. Donc évidemment on ne peut pas s'opposer, c'est un projet de la Gauche, qui n'est pas privé et cela a donc été permis.

Image suivante, toujours à la Cité, avec cette fois-ci une coopérative, celle de Cité Derrière. Nous avons des volets coulissants laqués avec un joli mur en béton brut qui fait

face à la Pomme de Pin qui en est ravi depuis que cela a été construit. A l'époque, mon collègue Chollet me disait qu'une conseillère communale avait dit « Vous n'aurez pas assez de larmes pour regretter ce que vous venez d'autoriser ». Une autre image : au départ c'est du béton brut, une arche style néo-classique fin des années 80 et cela s'appelle une rénovation, autorisée de nouveau par la majorité de gauche.

Voilà, donc les horreurs qui ont été faites, non pas par une Municipalité de majorité de droite mais par le bon goût de la gauche. Ce qui est présenté ici est en fait une garderie. Qui osera s'opposer à une garderie, à une école quand c'est pour les enfants ? Mais par contre cela peut être moche à l'extrême, ça il n'y a pas de problème. Alors je me réjouis évidemment que cette nouvelle Municipalité ne commette pas les mêmes erreurs que la précédente, mais je vous dirais que je n'ai aucune confiance. Je sais très bien que quand un projet est bloqué, comme le disait M. Gaudard, on sort le joker comme à St-Paul 4 : Ah ! Mais on pourrait classer le bâtiment puis voir ensuite si l'on peut faire un recours ou s'il est possible que les juges aillent en faveur de Lausanne alors que ce n'est qu'une note 4. Je trouve que c'est un mauvais moyen. Et évidemment quand il s'agit de projets privés, on ressort tout de suite la carte du modèle historique et de la protection du patrimoine. Quand c'est du public, que c'est pour les enfants, que j'adore, avec lesquels je bosse beaucoup, eh bien là tout est permis. Donc j'attends de voir et je soutiendrai la résolution de M. Hubler à fond.

Le président : – Il est bien que vous mentionniez cette résolution puisque je souhaiterais que le débat se tourne à nouveau un peu vers elle. La voici dans sa teneur corrigée par son auteur.

Résolution corrigée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité améliore quantitativement et qualitativement le recensement de ~~la Bavaria~~ et l'immeuble du Petit-Chêne 10 et des immeubles abritant d'autres établissements analogues en collaboration avec les Autorités cantonales afin de renforcer la protection légale de l'aspect de ces établissements tant sur le plan de leur caractère (peintures, boiseries) que leur mobilier.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je voulais revenir sur les derniers propos pour dire que les affirmations de celle qui accusait la gauche pourraient être tout à fait contredites, mais puisque nous revenons enfin au débat et à la résolution, je vais m'arrêter là.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – J'ai une question à l'attention du syndic. Sur le fond je suis tout à fait favorable à ce qu'on fasse de notre mieux pour préserver l'aspect et le caractère assez exceptionnel de la Bavaria. Ma question est un peu ironique, mais quel besoin y a-t-il encore de légiférer par rapport à l'arrêté du Tribunal fédéral de hier sur la maison, qui donne finalement la possibilité à la Municipalité de s'opposer à tout projet notamment lorsqu'il s'agit de fonction patrimoniale ou de protéger un patrimoine jugé d'intérêt par la Ville ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Monsieur Chollet, vous accusez, tout à l'heure, M. Buclin lors du débat sur la Poste d'avoir inutilement politisé ce débat. Vous avez en tout cas réussi à faire presque aussi bien sur la question du patrimoine, mais je dirais que cela nous a aussi éclairé sur les débats internes à l'UDC sur ces questions de patrimoine. J'aimerais vous dire, monsieur Chollet, que vous vous trompez sur votre raisonnement s'agissant de la Ville de Lausanne sur les questions d'équilibre entre le développement urbain et la protection du patrimoine.

J'ai eu l'occasion de le dire souvent dans ce Conseil, nous avons une chance énorme aujourd'hui – et j'avais tout à l'heure une séance avec le SDT, juste avant celle du Conseil communal, pour révoquer les projets de développement lausannois d'ici à 2030 dans le cadre du Plan directeur cantonal – d'avoir des ambitions fortes en termes de développement urbain, de pouvoir tenir ces engagements, principalement sur des parcelles

qui sont aujourd'hui vierges de constructions. Ce sont les Plaines-du-Loup, les Prés de Vidy ou encore une partie du secteur de Vernand – si on pense à des parcelles communales qui ne sont pas sur le territoire de la Commune – des parcelles que nous avons élargies à Epalinges, qui sont là aussi pour une large partie vierges de construction, c'est le secteur de Malley bien sûr dans les communes de Renens et Prilly, ce sont d'autres secteurs comme les Fiches qui ont été l'objet d'une densification importante mais qui sont aussi inscrites au PALM qui intègre une série de planifications qui ont déjà été effectuées.

Nous avons la possibilité, s'agissant des grands équilibres aujourd'hui, de pouvoir réellement conduire dans cette ville une politique qui concilie un développement urbain assumé et volontaire avec la volonté de mieux préserver le patrimoine dans les quartiers existants, comme nous l'avons fait par le passé, et de préserver des équilibres sociaux qui sont souvent d'ailleurs liés à des questions de patrimoine. On a cette possibilité-là parce que précisément nous avons de très importantes réserves à bâtir sur le territoire communal qui ont été dégagées en partie grâce au projet Métamorphose. Ce qui fait que nous sommes moins contraints que ce que vous semblez évoquer, comme peuvent l'être d'autres villes, à une surdensification des quartiers déjà densifiés et que nous pouvons nous permettre de porter une attention plus forte au patrimoine dans les années futures que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant.

Quant à l'exemple de la Bavaria et de la densification, il est franchement très mauvais puisque le bâtiment actuel utilise l'entier des droits à bâtir et que le propriétaire, si il voulait démolir la Bavaria, ce qu'il ne pourrait d'ailleurs pas faire parce que ce bâtiment possède aujourd'hui un recensement qui fait que nous gagnerions au tribunal, mais quand bien même il voudrait le faire, il ne gagnerait absolument aucun droit à bâtir parce que nous sommes dans l'hyper centre historique, dans un immeuble qui utilise déjà l'entier des droits à bâtir qu'il a. Ce n'est donc effectivement pas le meilleur exemple pour aborder le débat général sur la densification, mais j'aimerais redire avec force que nous avons, et c'est bien la volonté de la Municipalité, l'intention de veiller à concilier dans les années qui viennent le développement urbain de cette ville et nos ambitions en matière de logements avec une meilleure protection du patrimoine. Cela n'éliminera pas tous les désaccords, toutes les pesées d'intérêts sur des projets spécifiques, parce qu'il y en aura toujours. Il ne s'agit pas de mettre la ville sous cloche, mais nous avons quand même la possibilité de pouvoir résoudre cette équation avec plus de facilité que si nous n'avions pas les réserves de terrains que nous avons à l'heure actuelle. C'est je crois d'ailleurs un signe plutôt positif pour l'ensemble de ce Conseil car cela permet aussi de résoudre plus facilement des points de divergences politiques qui peuvent apparaître sur ces questions de patrimoine et de développement urbain. On voit bien, dans les débats qui nous animent, que l'ensemble des groupes, mais notamment à droite, balancent un peu sur ces questions de patrimoine et de développement, ce qui est par ailleurs assez normal.

J'aimerais maintenant répondre à la question de M. Gendre. D'abord en rappelant que les notes de classement 1 et 2 relèvent de la compétence du Canton, et les 3 et 4 du recensement qui, par une convention qui a été signée avec l'Etat, relèvent de la protection du patrimoine de la Ville de Lausanne puisque nous avons au Service de l'urbanisme une déléguée avec des compétences qui sont relativement larges pour pouvoir émettre des préavis et veiller dans le cas d'autorisations et de permis de construire à une bonne application et à un bon respect des règles patrimoniales. Il ne s'agit donc pas tellement de légiférer, monsieur Gendre. En l'occurrence la résolution porte ici sur un domaine de compétence cantonale pour des bâtiments qui sont en partie déjà classés ou recensés. La Bavaria est recensée. Et nous allons demander un classement à l'Etat. La Pinte Besson est un immeuble qui bénéficie d'un classement. Mais il y a probablement quand même un intérêt à revisiter l'ensemble des bâtiments historiques de la Ville et à s'assurer qu'ils bénéficient ou pas de mesures classement ou de recensement qui sont appropriées tout en sachant qu'il ne s'agit pas ici d'introduire une législation supplémentaire par rapport à ce qui existerait aujourd'hui.

Quant à la question que vous soulevez de l'arrêt St-Paul qui devrait effectivement faire jurisprudence, au moins dans ses considérants. La difficulté que nous avons en matière de droit de la construction, c'est que chaque cas est par nature un peu différent. Chaque immeuble n'est pas identique, il doit être analysé dans un contexte de quartier qui n'est pas toujours le même et c'est difficile de savoir quelle est la conséquence immédiate d'une décision de justice. La Municipalité a quand même l'obligation, quand elle refuse un permis de construire pour des raisons d'esthétique et d'intégration, de le fonder sur des critères qui sont objectifs, établis et solides ; elle ne peut évidemment pas le faire de manière complètement arbitraire. Il y a quand même probablement un intérêt dans le cadre de la révision du PGA de veiller – en tout cas si le Conseil communal le souhaite puisque le PGA est un document législatif qui relève de votre compétence – à mieux préserver un certain nombre d'ensembles historiques ou urbanistiques de qualité à Lausanne. Mais c'est un débat que nous aurons au moment du PGA, vraisemblablement au plus tôt à la fin de cette législature.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'essaie de faire un résumé de cette discussion. Nous avons donc un propriétaire quasiment idéal qui non seulement investit de son propre argent dans un objet qui nous intéresse tous mais a également manifesté son intérêt pour le patrimoine existant. Il a explicitement fait valoir ses idées à ce sujet vis-à-vis de la Municipalité, si j'ai bien compris M. Hildbrand. Et si on avait discuté trente secondes de ce sujet ce soir, on aurait probablement moins de valeur ajoutée que maintenant après en avoir presque discuté une heure parce que ce propriétaire va prendre les mesures lui-même pour, probablement mieux que nous, faire valoir le caractère historique et patrimonial de ce bâtiment.

Deuxième élément, si la Municipalité demande demain le classement, c'est qu'elle refile le bébé au Canton. Une fois que ce bâtiment sera classé, c'est finalement le conservateur cantonal qui va suivre les modifications de ce bâtiment. Donc dans le cas où le Canton accepte ce classement, on aurait pu s'épargner cette discussion puisque l'on n'aura plus rien à dire à ce sujet. Finalement s'il le refuse, on revient à la case de départ puisque le propriétaire fera déjà le nécessaire dans ce cas pour maintenir ce patrimoine. Dans ce cas je ne vois vraiment pas ce que cette résolution peut amener puisque la meilleure garantie aujourd'hui, c'est ce propriétaire. Il faudra le laisser faire et espérer qu'il maintienne le bistrot ou la brasserie parce que nous n'avons pas de levier là-dessus, donc franchement cette discussion a tourné dans tous les sens, mais je crois qu'elle n'a absolument aucune valeur ajoutée à ce point.

La discussion sur la résolution est close

Vote – Résolution de M. Hubler

Le président : – Sur cette note un peu pessimiste il est temps de clore cette discussion générale faute d'autre demande de prise de parole. Je vous propose de voter cette résolution à l'électronique. Celles et ceux qui l'acceptent, votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 42 oui, contre 17 non, avec 7 abstentions, vous avez accepté cette résolution. Et cet objet est traité. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité améliore quantitativement et qualitativement le recensement de l'immeuble du Petit-Chêne 10 et des immeubles abritant d'autres établissements analogues, en collaboration avec les Autorités cantonales, afin de renforcer la protection légale de l'aspect de ces établissements tant sur le plan de leur caractère (peinture, boiseries) que leur mobilier. »

Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts : « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal »

Développement polycopié

A ce jour, les moteurs électriques constituent la meilleure alternative aux moteurs thermiques, et doivent être favorisés tant du point de vue du développement durable que de celui de la mobilité. L'utilisation de véhicules électriques n'implique, en tant que telle, aucune émission de gaz à effet de serre ou de particules fines. Promouvoir les véhicules électriques est un choix non seulement pour l'environnement mais aussi pour la santé publique, pour autant bien sûr que l'électricité utilisée soit issue de sources renouvelables.

La Ville de Lausanne semble d'ores et déjà convaincue que l'avenir de la mobilité passe par les véhicules électriques. Les transports publics sont déjà presque intégralement électriques. Au printemps 2014, les Services industriels de la Ville ont lancé pour commercialisation les bornes « N-charge ». Pour mémoire, il s'agit de bornes de recharge des véhicules électriques, dont le modèle SMART est destiné au domaine public. Le temps de charge moyen de ce modèle varie entre 1 h et 4h, en fonction de la puissance du courant.

D'autres grandes villes européennes ont fait le choix de promouvoir la mobilité écoconsciente en adoptant des mesures favorisant les véhicules électriques. Oslo est ainsi à la pointe de l'avancée dans ce domaine : plus de 30% des véhicules qui s'y sont vendus entre 2015 et 2016 étaient électriques ou hybrides.

Compte tenu de ce qui précède et de la volonté affichée de la Ville d'encourager les automobilistes à se tourner vers ce type de véhicule afin de réduire de façon significative des émissions de CO₂¹, les postulants souhaitent que la Municipalité étudie la possibilité :

- I. d'attribuer des places de parking sises sur le domaine public aux véhicules électriques ;
- II. de développer l'offre de la Ville en bornes de recharge N-charge ou autre, notamment sur les places mentionnées sous Chiffre I., en s'assurant que l'électricité soit issue de sources d'énergie renouvelables ;
- III. de créer un partenariat privé-public ou d'envisager les prestations aux Services industriels afin de financer les mesures susmentionnées.

Discussion préalable

M^{me} Anna Zangger (Les Verts) : – Ce postulat est issu d'une idée très simple. Le pétrole n'est pas l'avenir de l'énergie et il faut commencer au plus vite à trouver des solutions alternatives dans tous les domaines, y compris celui de l'automobile, pour se libérer de cette source d'énergie fossile. En particulier dans la mesure où la mobilité individuelle est une réalité et qu'elle le restera en tout cas pour un certain temps, il est indispensable de promouvoir l'utilisation de véhicules électriques, en parallèle à l'infrastructure des

¹ <http://www.lausanne.ch/thematiques/services-industriels/entreprises/prestations/bornes-electriques.html>

transports publics bien évidemment. Pour autant que l'électricité utilisée soit issue de sources d'énergie renouvelables, les véhicules électriques ont un impact bien moindre sur l'environnement que les véhicules à essence. Si il est vrai que les véhicules électriques impliquent inévitablement une énergie dite grise, l'utilisation de ces véhicules en tant que tels ne produit pas de gaz à effet de serre et permet donc de réduire ce type d'émissions par rapport à la situation actuelle. En somme, le choix de favoriser et de promouvoir les véhicules électriques est non seulement un choix pour la préservation de l'environnement, mais également pour la protection de la santé publique et provoque également moins de nuisances sonores, ce qui entre également dans la santé publique.

Dans ce contexte, la Ville de Lausanne peut prendre des mesures relativement simples pour promouvoir des véhicules électriques au détriment des véhicules à essence. Elle le fait d'ailleurs déjà par certains aspects. Premièrement, la grande majorité des transports publics de la Ville de Lausanne fonctionnent à l'énergie électrique et non à l'essence. En deuxième lieu, au printemps 2014, les Services industriels de la Ville ont lancé la commercialisation de bornes, qui sont nommées « N-charge », c'est à dire des bornes de recharge pour véhicules électriques, qui sont commercialisables, et dont l'un des modèles, celui dit « Smart », est destiné au domaine public. Sur le site internet des Services industriels on peut lire que, je cite : « la mobilité électrique permettra de réduire de façon significative les émissions de CO₂ ». La Ville affiche donc clairement sa volonté d'encourager les automobilistes à se tourner vers ce type de véhicules, et là je cite également le site des Services industriels.

Malgré ces quelques mesures et cette volonté affichée de promouvoir ce type de véhicules, l'offre en bornes électriques à Lausanne et en places réservées à ces véhicules est aujourd'hui clairement insuffisante pour pousser les habitants à se tourner vers ce type de mobilité individuelle plutôt que les véhicules à essence. D'autres villes européennes, dont notamment Oslo, ont fait le choix pour promouvoir activement ce type de véhicule. Plus de 30 % des véhicules qui y ont été vendus entre 2015 et 2016 étaient électriques ou hybrides. En résumé, le vent tourne vers les véhicules électriques, et d'ailleurs hier soir il y avait un sujet au journal télévisé de la RTS qui nous expliquait que la Romande Energie va investir dans davantage de bornes et y compte en installer 20 par semaine en commençant maintenant. Les différentes personnes interrogées dans ce sujet expliquaient qu'il y avait une forte croissance dans ce type de véhicules. La Ville de Lausanne est donc déjà convaincue par ce type de mobilité, il ne lui reste plus qu'à mettre en œuvre des mesures de promotion. Pour cette raison, je souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'attribuer des places de parking sises sur le domaine public aux véhicules électriques et de développer l'offre de la Ville en bornes de recharge, « N-charge » par exemple, ou autres. Pour ce faire il faut une action rapide. C'est le moment ou jamais d'agir. La Romande Energie le fait, la Ville doit le faire aussi, et un renvoi direct à la Municipalité paraît être le moyen le plus efficace d'y parvenir.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aimerais rappeler à la postulante que j'ai déposé en 2008 un postulat qui va exactement dans le même sens. Et la Ville a répondu, à mon sens, pour le moment parfaitement à cette demande, soit de créer une infrastructure de bornes de recharge électrique. Maintenant quant aux places de parc dites « vertes » cela a également été discuté, par contre je ne sais pas si la mise en pratique va se faire ou pas. Mais je crois là que vous avez un peu de retard avec votre initiative.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – Je vais vraiment m'exprimer à chaque fois que l'on parlera de véhicules électriques pour quand même rappeler deux faits, c'est que ça n'est pas une énergie propre. Je vous rappelle encore une fois qu'effectivement l'électricité, à 60 % en Suisse, est heureusement générée par des usines hydrauliques, mais pas pour le reste. Et je rappelle encore une fois que la batterie n'arrive pas à être recyclé, c'est un énorme problème qui ne fait que repousser celui de la pollution. Le fait que ce soit moins bruyant est un risque en zone piétonne. Il faudra vraiment préciser de quels véhicules électriques

on parle, on ne peut pas juste venir avec l'affirmation que c'est une énergie propre, ce n'est pas correct. Alors je demande que ce soit porté en commission.

Le président : – Il y a une demande de renvoi en commission. Est-ce qu'il y a cinq conseillères et conseillers pour l'appuyer ? C'est le cas. Ce postulat ira en commission.

Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne »

Développement photocopié

Développement

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances chimiques présentes sous de multiples formes. Il est possible de trouver les PE dans des produits tels que les emballages, les cosmétiques, les revêtements internes de boîtes de conserve, les jouets ou les pesticides.

Les PE sont capables de perturber le système hormonal d'un organisme. Exposé aux PE, un être humain est à risque de développer différentes pathologies telles que cancer, une maturation sexuelle perturbée, stérilité, trouble du comportement et altération du système immunitaire. Les enfants, adolescents et les femmes enceintes sont particulièrement impactées par les effets négatifs des PE.

Bien que les effets des PE ne soient pas encore totalement connus, le but de ce postulat est d'avoir une approche proactive des risques sanitaires liés aux PE. L'action devrait porter sur les activités et lieux directement sous la responsabilité de la Ville de Lausanne. Dans une première phase, il est proposé de faire une cartographie des risques, en visant en particulier les groupes les plus à risques tels que les enfants. Dans une deuxième phase, des stratégies pour réduire, voire supprimer ces risques devraient être développées. On peut par exemple imaginer qu'une information ciblée pourrait être menée dans le cadre des APEMS.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le postulat en question parle des PE, donc les perturbateurs endocriniens. Comme vous le savez ce sont des substances chimiques qui ont des effets peut connus, mais qui sont mis en cause pour certains aspects très dommageables pour l'ensemble de la population, en particulier pour les femmes enceintes, les enfants et les adolescents. Le but de ce postulat est que la Ville de Lausanne étudie les risques encourus et fasse une carte de ces perturbateurs endocriniens. Et par rapport à ces risques, qu'elle puisse peut-être proposer des mesures pour contrer, ou en tout cas limiter, l'impact de ces PE. Je pensais en particulier à des actions liées à tout ce qui est petite enfance et adolescents. Je demande le renvoi en commission.

Le président : – La discussion générale est ouverte. Elle n'est pas demandée. Il y a une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq conseillères et conseillers l'appuient ? C'est le cas, ce postulat sera soumis à l'examen d'une commission.

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers »

Développement photocopié

Le sport pour tous est une des pierres angulaires de la politique du sport de la Ville de Lausanne. Lors du traitement en commission du préavis sur les terrains de sport de Pierre-

de-Plan, nous avons demandé que la Municipalité s’empare de la question de l’utilisation des installations sportives par des tiers et des conventions qui pourraient exister entre les clubs – souvent responsables de l’entretien - et les utilisateurs occasionnels du quartier. Nous avons en effet constaté que les terrains sportifs utilisaient de larges surfaces de sol public au sein de la ville et qu’il était intéressant et logique de les utiliser plus souvent.

A Chailly, l’Ecole nouvelle interdit le passage sur ses installations en extérieur (en l’occurrence, terrain de basket, court de tennis, terrain de foot synthétique). La surface de sol classée en zone d’intérêt public mais non utilisable par les enfants et habitants du quartier est importante. Dans le quartier des Bergières, au chemin de Boisy, il existe un terrain de pétanque qui est d’ailleurs entretenu par les services de la ville et qui se situe à côté du terrain multi-sport utilisé le week-end par des jeunes du quartier. Ce terrain de pétanque est fermé mais personne ne semble l’utiliser, ni club, ni usagers occasionnels. Chacun a sans doute un exemple similaire dans son quartier.

A contrario, de bons exemples existent avec les installations scolaires, comme par exemple à la Cité, où la salle de gym du gymnase est utilisée par des usagers du quartier en dehors des heures de cours. La Municipalité pourrait d’ailleurs communiquer sur les modalités d’usage.

Les arguments sont nombreux pour encourager une utilisation accrue des installations par les habitants du quartier :

- bouger et faire une activité physique réduit les impacts négatifs de la sédentarité notamment en terme de santé publique ;
- pratiquer une activité sportive en compagnie de personnes du quartier favorise le lien social;
- utiliser de manière optimale (ou davantage) les installations sportives, même les terrain de pétanque, fait honneur à une utilisation rentable du sol et des deniers publics ;

Nous demandons ainsi par voie de postulat à la Municipalité d’étudier la possibilité et les modalités d’élargir l’utilisation des surfaces sportives à d’autres usagers que ceux des clubs.

Discussion préalable

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Nous tous, cosignataires, mettons la lumière sur la richesse que peuvent receler nos infrastructures sportives et les différents terrains lausannois et les possibilités supplémentaires dont pourraient bénéficier les habitants, les groupes de voisins et d’amis des différents quartiers. C’est donc un postulat « Sport pour tous », mais avec une touche utilisant ce que nous avons déjà et de manière peut-être plus optimale que nous le faisons actuellement. Le postulat vise donc à donner à la Municipalité la possibilité de nous faire une proposition sur les modalités qu’il y aurait de partager ces terrains entre les clubs et les habitants et voisins d’un quartier. Les cosignataires sont nombreux et bien répartis. Je pensais l’envoyer directement en Municipalité parce qu’il y avait déjà eu un débat en commission lors d’un préavis ad’hoc sur une infrastructure sportive à ce sujet. Cela me semblait donc être la manière la plus efficace de faire.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Cosignataire de cet heureux postulat, je souhaiterais néanmoins qu’il soit discuté en commission au motif que j’ai rencontré hier, et j’aurais souhaité que la postulante soit là, deux jeunes qui créent des startups dont notamment un site qui va exactement dans le même sens que ce postulat. Et je pense qu’il est bon que l’on améliore le postulat avec la proposition de ces jeunes, et je vois déjà le sourire du municipal Tosato qui va les recevoir prochainement.

Le président : – Il n’y a pas d’autre demande de prise de parole. La discussion générale est close. Il y a une demande de renvoi en commission. Est-elle appuyée par cinq personnes ? C’est le cas, ce postulat ira en commission.

Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? »

Développement polycopié

Ce postulat se fonde sur un constat que tout le monde peut faire : la Ville de Lausanne est engorgée au niveau de son trafic routier, spécialement aux heures de pointe où la circulation est extrêmement difficile.

Plusieurs raisons l'expliquent, notamment les différents travaux d'envergure que la Municipalité a lancés et qui ont pour but de concrétiser la mutation de notre ville, en particulier dans le cadre Métamorphose ainsi que l'entretien du réseau existant.

Ces différents chantiers, nécessaires, amènent des perturbations dans le trafic. Toutefois, ils nous ont permis de constater qu'à plusieurs endroits de notre cité, les feux ont, par obligation, dû passer à l'orange clignotant, ramenant les règles de la circulation aux règles de base, « priorité de droite » et « céder le passage » en tête. Nous pouvons citer notamment les carrefours de la place de l'Ours ou celui sis devant le Parc Mont-Repos (les travaux viennent de se terminer), où la mise à l'orange rend le trafic plus fluide et les automobilistes plus attentifs.

On a pu également lire que le Canton de Genève avait fait les mêmes constats que les postulants et allait tenter l'expérience que nous demandons.

Ce constat nous amène donc à proposer à la Municipalité d'étudier sérieusement la possibilité de supprimer un certain nombre de feux de signalisation lorsque la sécurité, notamment piétonne, le permet. Ceci dans le but, non d'augmenter le trafic routier, mais bien de le fluidifier pour des raisons tant de confort des usagers que de baisse des nuisances sonores et écologiques.

Fort de ce constat, en lien avec les priorités du programme du PLR, les postulants demandent que la Municipalité :

- réalise un état des lieux des feux de signalisation dont l'utilité n'est pas sécuritaire ;
- étudie l'opportunité de supprimer les feux de signalisation n'apportant pas de plus-values sécuritaires et de les remplacer par des « céder le passage » et des « stop » aux endroits où cela semble approprié ;
- tente de fluidifier le trafic routier en ville de Lausanne.

Discussion préalable

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Ce postulat se fonde sur un constat simple que j'ai pu faire notamment à la place de l'Ours ou à Mon-Repos, le quartier dans lequel j'habite. Lorsque les travaux ont obligatoirement mis les feux à l'orange clignotant, le trafic était malgré tout bien plus fluide. La raison est très simple, les automobilistes sont rendus à leur responsabilité et à leur bienséance et un céder le passage rend la fluidité du trafic bien plus grande qu'un feu rouge. Du coup j'émets le souhait que la Municipalité se penche sur la possibilité de rendre certains carrefours, lorsque la sécurité le permet, notamment celle piétonne, aux règles de base que sont le céder le passage, la priorité de droite, voire un stop, puisque l'on se rend compte que le résultat de fluidité est bien plus grand que des feux rouges qui créent plus d'embouteillages qu'il n'y en a déjà dans notre ville. Je demanderai qu'il soit renvoyé directement à la Municipalité pour qu'il aille de l'avant. Toutefois si une commission est demandée, j'irai volontiers défendre cette idée plus avant devant les commissaires.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Le postulat de M. Maillard et de M. de Haller est intéressant à plus d'un titre, et c'est la raison qui m'amène très simplement à demander qu'il soit renvoyé en commission pour que nous puissions en discuter.

Le président : – La parole n'est plus demandée. Il y a une demande de renvoi en commission. Est-elle appuyée par cinq personnes ? C'est le cas. Cet objet sera soumis à une commission.

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Matthieu Carrel (PLR), rapporteur, Quentin Beausire (Soc.), Géraldine Bouchez (Les Verts), Hadrien Buclin (EàG), Jean-Luc Chollet (UDC), Cédric Fracheboud (PLC), Alice Genoud (Les Verts), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.), Musa Kamenica (Soc.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Graziella Schaller (CPV)

Municipalité : M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture

Rapport polycopié de M. Matthieu Carrel (PLR), rapporteur : -

Présidence : M. CARREL (membre, remp. Gilles Meystre dans la fonction de rapporteur)

Membres présents : J.-D. HENCHOZ (remp. Gilles Meystre, ex.) ; J.-E. RASTOFER (remp. André Mach, ex.) ; Q. BEAUSIRE ; L. MUNDIGER-JACCARD ; M. KAMENICA ; A. GENOUD ; G. BOUCHEZ (remp. Sophie Michaud-Gigon, ex.) ; H. BUCLIN ; C. FRACHEBOUD ; G. SCHALLER ; J.-L. CHOLLET.

Membres excusés : André MACH, Gilles MEYSTRE, Sophie MICHAUD-GIGON.

Membres absents : Aucun

Représentant-e-s de la Municipalité : N. LITZISTORF, directrice ; E. BALESTRA, chef du service des parcs et domaines. D. BOURDIN, chef de la division nature, domaines et vignobles.

Invité-e(-s) : Aucun.

Notes de séances J. GENEST, coordinateur de la direction.

Lieu : Salle de conférence de la Direction des travaux, administration communale, Port-Franc 18

Date : 26 janvier 2017

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 18 h 00

Le rapporteur ouvre les travaux de la commission et donne la parole à Mme Litzistorf pour qu'elle présente les représentants de l'administration. Cela fait, Mme Litzistorf explique que le postulat dont il est objet se situe parfaitement dans la ligne de la municipalité.

Le postulant explique les raisons qui l'ont poussé à déposer ce postulat, notamment le fait que la demande en matière d'agriculture urbaine est plus haute que l'offre et qu'il imagine possible de la développer, par exemple en valorisant les toits plats.

Dans l'ensemble les commissaires saluent le postulat.

Une commissaire fait le lien entre ce postulat et le film « demain » ; il lui semble une bonne chose que l'agriculture urbaine se développe.

Le débat – peu intense – porte sur la possibilité ou l'opportunité d'inviter les gérances privées à participer aux efforts municipaux. Un commissaire relève qu'il lui semble peu probable que l'on puisse contraindre un privé à ouvrir sa propriété pour de l'agriculture urbaine. Mme Litzistorf précise que la municipalité n'a pas l'intention de contraindre les privés, mais de trouver des incitations ; elle relève que la municipalité a pris langue avec les régies privées et qu'il y a une certaine ouverture de leur part.

Deux commissaires s'interrogent aussi sur le concept de permaculture, qui leur semble flou. Un retour d'expérience sur ce point est souhaité. M. Bourdin explique et développe le concept de permaculture à l'intention des commissaires. Il s'agit de recréer un écosystème cohérent en profitant de la complémentarité des différentes plantes, ce qui est bon pour la fertilité du sol, même si cela peut donner une impression de désordre. Mme Litzistorf précise encore que ce mot, qui bénéficie d'un effet de mode, recouvre un ensemble de bonnes pratiques en matière d'agriculture.

Un commissaire relève que de nombreuses initiatives traitent de l'agriculture en ce début de législature. Il apprécie le fait que le postulat de M. Buclin ne considère pas l'agriculture urbaine sous un angle productiviste – il lui semble illusoire de nourrir la ville ainsi – mais plutôt sous l'angle du lien social qui peut se créer autour des potagers urbains et de la restauration du lien avec la nature. Ce même commissaire précise qu'il faudra aussi analyser finement les cartes du PALM en matière d'agriculture péri-urbaine. Il salue enfin les efforts de la municipalité pour fournir des produits frais et locaux dans les cantines.

Un commissaire s'inquiète de la qualité des fruits et légumes produits en ville, et notamment des risques de pollution. M. Bourdin indique que la ville prend les mesures nécessaires et garantit qu'elle ne met à disposition que des sols propres pour les plantages.

Un commissaire se demande si l'agriculture urbaine est compatible avec le principe de densification de la LAT. Il lui est précisé que oui, dans la mesure où la LAT prévoit des espaces verts dans le tissu urbain.

Une commissaire relève que la ville de Vevey a intelligemment développé l'agriculture urbaine, notamment par le biais de son PGA. Mme Litzistorf informe qu'il y a de nombreux contacts avec la municipalité de Vevey.

Plusieurs commissaires se demandent pourquoi le Conseil a renvoyé ce postulat en commission. Leur présence ici leur semble pour le moins superflue, étant donné que le postulat ne fait pas vraiment débat. Un commissaire s'inquiète plus spécifiquement de la surproduction d'initiative par les Conseillers communaux. Il est relevé aussi que de nombreux postulats traitent de sujet proche de celui-ci. Mme Litzistorf informe les commissaires que ses services ont prévu de regrouper le traitement de ces initiatives dans un rapport unique.

Conclusion(s) de la commission :

La commission décide à **l'unanimité** la prise en considération de ce postulat.

Discussion

M. Matthieu Carrel (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

M. Hadrien Buclin (EàG) : – L'agriculture urbaine est en plein essor à Lausanne comme dans de nombreuses autres villes. Elle est reconnue pour renforcer le lien social au sein d'un quartier, pour favoriser l'appropriation de l'espace urbain par les habitants et pour les sensibiliser, notamment les jeunes, aux enjeux d'une production alimentaire locale, équilibrée, respectueuse de l'environnement. Le préavis 2011/4 concernant les Jardins familiaux et potagers soulignait l'importance de cette dimension. De fait la Ville compte

déjà à son actif plusieurs belles réalisations en faveur de cette forme d'agriculture, telle l'ouverture de plantages dans les quartiers ces dernières années. Toutefois, tant le foisonnement d'expériences originales menées dans d'autres villes que les listes d'attente, souvent très longues, de plusieurs années, pour accéder à un plantage à Lausanne montrent que le soutien à l'agriculture urbaine pourrait être mené avec davantage de vigueur par la Municipalité.

Les déclarations de M^{me} la municipale Litzistorf dans la presse ces derniers mois montre que cette préoccupation est d'ailleurs partagée par les autorités. La prise en compte de ce postulat, qui propose huit pistes à suivre pour développer davantage l'agriculture urbaine à Lausanne, amènerait le soutien du Conseil à cette action et permettrait un état des lieux précis sous forme de rapport-préavis. Parmi les pistes évoquées, une planification plus systématique des espaces pour des jardins collectifs dans les nouveaux quartiers ou blocs d'immeubles mérite d'être étudiée à l'image de ce que fait la ville de Vevey qui prévoit d'intégrer directement la question de l'agriculture urbaine dans son nouveau plan général d'affectation ou PGA.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Décidément l'agriculture a le vent en poupe dans la politique lausannoise, à tout le moins durant cette législature et finalement je m'en réjouis. Je constate que la Municipalité a dans ses tiroirs un postulat des Verts, postulat Trezzini, qui demande un sérieux recadrage des fermiers de la Ville, qui passeraient à un statut de salariés et sous les ordres d'un agronome. Je constate, à l'autre bout, que l'agriculture urbaine suscite un certain nombre de vocations épistolaires. Alors je vous en cite quelques-unes parce qu'elles seront, cet automne ou l'année prochaine, à l'ordre du jour. Il y a un postulat « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien et chat ? » Il y a une motion « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois ». Il y a un postulat pour « Des poulaillers en ville ». Il y en a un pour « Une ville à croquer - des arbres fruitiers sur le domaine public ». Bref, n'en jetez plus, je crois que l'on s'occupe passablement d'agriculture. Encore une fois ça ne me dérange pas.

Alors on pourrait penser que le postulat Buclin est à rajouter à toute cette liste et que je n'ai pas eu une très grande ouverture par rapport à certaines idées qui me paraissent un peu sculpteur de nuages, mais je reconnais, et c'est ce qui rend aux yeux de mon groupe le postulat Buclin totalement recevable, un grand réalisme parce qu'il dit en ce sens « L'agriculture urbaine doit être envisagée pour ses vertus écologiques et sociales et non pas sous l'angle de la rentabilité de la production intensive ». Il aurait pu couper la poire en deux et dire : « Et non pas seulement sous l'angle de la rentabilité ». Mais, collègue Buclin, vous avez franchi le pas en disant : « Et non pas sous l'angle de la rentabilité et la production intensive » et je vous remercie de cette nuance, qui à mes yeux est essentielle. Et j'en tiens pour preuve le fait que dans le Rovéréaz nouveau qui se met en place, dans un enthousiasme laborieux, il y a des travaux collectifs et des invitations qui ont un succès absolument fabuleux pour le simple plaisir des participants, et majoritairement participantes, à pouvoir se mettre à quatre pattes, toucher la terre, pousser un cri d'effroi en voyant un ver de terre, bref des choses que nous autres, vieux ruraux blanchis sous le harnais, n'étions pas d'une extrême sensibilité à ces détails. C'est la raison pour laquelle, merci collègue, vous n'êtes pas tombé dans le panneau et vous avez franchi le pas en ne parlant pas de rentabilité, ce n'est pas ça qui nourrira notre ville, ce n'est pas ça qui nourrira notre canton, mais cela peut avoir un rôle social important et nous nous en félicitons.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Je pense que mes préopinants ont très bien parlé de cet engouement pour l'agriculture urbaine que ce soit au niveau de notre Conseil communal, que M. Chollet a montré au travers des différents postulats, motions et interpellations qui parlent de ce sujet, dont j'aimerais relever qu'une partie non négligeable vient quand même de notre groupe des Verts. Je pense que cet enthousiasme de la part du Conseil communal fait aussi partie de la population. On voit qu'il y a des listes d'attentes assez gigantesques pour tout ce qui est plantages, qu'il y a de plus en plus d'initiatives de

quartier, personnelles ou d'associations qui vont dans ce sens-là. Donc vraiment un boom de ces initiatives et c'est aussi pour cela que le groupe des Verts avait cosigné ce postulat.

Je pense aussi qu'il est important de relever que l'agriculture urbaine n'a pas forcément vocation de produire de la nourriture pour pouvoir nourrir toute la ville, mais a par contre des vocations sociales qui ne sont pas du tout négligeables dans une ville comme Lausanne. Les différents projets d'agriculture urbaine permettent de se rencontrer, de voir son voisin et de participer à un projet commun. Et on voit cela de façon très présente, notamment à Lausanne, par le biais des plantages mais aussi par de nombreuses autres initiatives. Je ne vais donc pas m'attarder sur tous les bénéfices de l'agriculture urbaine. Juste dire que ce postulat répond, à mon avis, à une demande qui commence à être aujourd'hui plus forte que ce que la Municipalité de Lausanne a offert jusqu'à maintenant, même si beaucoup a été offert par cette nouvelle plateforme « Nature en ville » qui s'est créée avec les associations qui œuvrent dans ces questions-là. Je pense que c'est vraiment l'idée de répondre un peu plus à la demande de la population par rapport à ce qui est fait actuellement. C'est pour cela que les pistes qui ont été mises dans le postulat me semblent extrêmement intéressantes. Je pense que vous l'avez compris, les Verts vont donc soutenir à l'unanimité ce postulat pour un renvoi directement à la Municipalité.

M^{me} Laurence Munding-Jaccard (Soc.) : – Pour faire court mais bien, je dirai simplement que le groupe Socialiste soutient la démocratisation de l'accès aux jardins et donc nous soutiendrons ce postulat.

M. Henri Klunge (PLR) : – De manière assez brève, le PLR est heureux de voir l'engouement et la solidarité qui se trouve dans ce Conseil autour de ce sujet, et bien sûr nous soutiendrons ce postulat.

Le président : – Il n'y a plus de demande de prise de parole. Monsieur le rapporteur, puis-je vous demander de nous rappeler les déterminations de la commission.

M. Matthieu Carrel (PLR), rapporteur : – A l'instar des prises de parole ce soir, la commission a décidé, à l'unanimité, de soutenir la prise en considération de ce postulat trouvant toute l'utilité du débat d'entrée en matière.

La discussion est close

Vote

Le président : – Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui vont dans le sens de la commission, votent oui. Les autres votent non. Une large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? J'en compte 5. Cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Bertrand Picard (PLR), rapporteur, Véronique Beetschen (Les Verts), Vincent Brayer (Soc.), Maurice Calame (PLR), Pedro Martin (Soc.), Anita Messere (UDC), Céline Misiego (EàG), Sandra Pernet (CPV), Léonore Porchet (Les Verts), Yvan Salzmman (Soc.), Namasivayam Thambipillai (Soc.)

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Rapport polycopié de M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur : -

Présent-e-s

Rapporteur	M. Bertrand Picard	Libéral-Radical
Membres	M. Maurice Calame	Libéral-Radical
	M. Vincent Brayer	Socialiste
	M. Namasivayam Thambipillai	Socialiste
	Mme Léonore Porchet	Les Verts
	Mme Véronique Beetschen	Les Verts
	Mme Céline Misiego	Ensemble à Gauche
	Mme Anita Messere	UDC
	Mme Sandra Pernet	CPV
	M. Pedro Martin	Socialiste
	M. Yvan Salzmman	Socialiste
Municipalité	M. Grégoire Junod	Syndic, Culture et développement urbain
Service de la culture	M. Michael Kinzer	Chef de service
	Mme Béatrice Béguin	Adjointe arts visuels

En préambule, **le rapporteur** rappelle la définition d'une artothèque, en insistant sur les points-clé : structure permettant la diffusion d'œuvres d'art, assortie si possible d'une médiation culturelle.

Il s'agit d'étudier s'il est opportun de demander à la Municipalité d'étudier si une telle création est opportune à Lausanne.

La postulante précise le contexte de son intervention. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une proposition qui s'autofinancerait dans une large mesure et rappelle que de telles structures fonctionnent parfaitement à l'étranger.

Un tour de table des membres de la Commission voit se dégager :

- des **avis favorables** et d'une manière générale de l'intérêt pour la proposition de la postulante
- des **réserves** quant aux coûts, qui pourraient s'avérer sensiblement plus élevés qu'indiqué et aux risques encourus par les œuvres prêtées, celles-ci n'étant pas comparables à des livres
- des **questions**
 - l'artothèque serait-elle accessible à tout le monde et quelles seraient les modalités de prêt ?

- l'artothèque pourrait-elle impliquer la Ville et le Canton, par exemple en étant liée à Plateforme 10 ? Ou ne pas être communale, voire relever seulement du Canton ?
- des propositions :
 - favoriser la vente des œuvres en leasing par les artistes
 - inscrire l'artothèque dans une proposition de médiation culturelle à long terme, avec une présence constante de médiateurs, pensée en lien avec le terrain afin de surmonter la frontière symbolique qui empêche une partie de la population de fréquenter les musées et les galeries.

M. le Syndic rappelle que le Fonds des arts plastiques compte actuellement quelque 1700 œuvres acquises depuis 1932 dans le cadre des mesures de soutien à la création artistique. Il s'agit aujourd'hui d'un patrimoine que la Municipalité entend valoriser sous le nom de Collection d'art de la Ville de Lausanne et transmettre aux générations futures. Grâce à un partenariat avec l'Université de Lausanne, cette collection fait l'objet de recherches scientifiques qui se concrétiseront prochainement par une publication. Ce livre d'art marquera le 50^e anniversaire de la collection en 2017/2018 et sera accompagné d'une série de manifestations mettant l'accent sur les arts visuels à Lausanne. Par ailleurs, le catalogue complet de la collection est accessible sur internet et il existe un guide présentant les œuvres exposées dans l'espace public. Enfin, le soutien à la création artistique fait partie des missions du FAP.

Concernant plus précisément la création d'une artothèque, il est rappelé que le prêt d'œuvres se pratique déjà de manière interne à l'administration (800 œuvres exposées en plus de 300 lieux, non sans risque).

Par ailleurs la médiation fait l'objet d'une attention particulière et plusieurs actions sont en préparation pour le jubilé.

Par contre, une artothèque ne fonctionnant jamais avec des œuvres originales uniques, mais toujours avec des estampes, photographies, etc. (donc des pièces existant à plusieurs exemplaires), un fonds spécifique devrait être constitué pour être prêté. Des ressources considérables devraient être mobilisées, amenant la Municipalité à opérer des choix délicats.

Enfin, l'expérience montre que prêter des toiles dans des lieux peu ou pas accessibles au public n'augmente pas la visibilité des œuvres, au contraire, comme en témoigne la relative méconnaissance de la Collection d'art de la Ville de Lausanne.

La discussion qui s'ensuit voit s'exprimer des avis contrastés sur la pertinence que la Ville soutienne l'exposition d'œuvres publiques dans des salons privés, quant aux risques d'une part (assurance ?) et quant à la visibilité d'autre part. Plusieurs membres de la commission soulignent l'importance d'un véritable travail de médiation dans le domaine de l'art contemporain, ce que demande également le postulat.

En conclusion, la postulante se déclare ravie de l'intérêt suscité par son postulat, qui se veut une proposition concrète en faveur de la médiation et de l'accès à l'art en général. Elle partage la préoccupation de conserver les œuvres de la collection et serait satisfaite que son initiative contribue à mieux les faire connaître.

Le rapporteur rappelle la conclusion du postulat, qui demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une artothèque municipale.

Avant de clore la séance, il procède au vote sur cette proposition : **9 membres de la commission se prononcent en faveur d'un renvoi du postulat à la Municipalité, 2 membres s'abstiennent et aucun ne s'oppose.**

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Je profite de monter à la tribune une dernière fois pour défendre un postulat qui me tient vraiment à cœur puisqu'il s'agit d'offrir un meilleur accès à l'art, et beaucoup plus direct, aux Lausannoises et Lausannois. Vous avez certainement lu le très bon rapport de M. Picard et avant mon postulat. Peut-être un bref rappel, il s'agit de proposer une artothèque qui est une structure de prêt ou de location, sur le mode d'une bibliothèque, d'œuvres d'art pour que les gens puissent en profiter chez eux dans leur salon, ou bien dans la salle d'attente de leur dentiste ou de leur avocat. En quoi est-ce une proposition intéressante ? J'ai fait l'expérience très directement de ce qu'est une artothèque en travaillant pour l'une d'elle, parmi les plus anciennes et les plus actives de Berlin. J'ai vu très directement que l'on avait affaire à des personnes qui n'allaient par ailleurs pas forcément dans les musées ou dans des structures où elles pourraient avoir accès à l'art pictural, et qu'elles pouvaient ainsi en profiter avec d'autres moyens, d'autres biais et grâce aussi à la médiation qui était mise en place par cette artothèque. Sur cet exemple, je propose donc que la Ville de Lausanne imagine des solutions pour offrir cette possibilité de prêt d'œuvres d'art à des particuliers.

J'ai parlé dans mon postulat de faire appel, par exemple, au Fonds d'art plastique. Grâce à la commission nous avons pu découvrir et d'ores et déjà féliciter les efforts faits par le Fonds d'art plastique dans la valorisation de son fonds, mais aussi de manière générale dans la patrimonialisation et la conservation de ses œuvres. Nous avons eu plusieurs propositions et plusieurs intérêts pour cette structure de médiatisation et d'ouverture à un meilleur accès à l'art et avons vu qu'il y avait d'autres possibilités. On a par exemple imaginé la possibilité que ce soit confié à une bibliothèque, et j'aimerais sur ce point-là peut-être compléter les discussions que l'on a eues à la commission puisque j'ai eu la possibilité de contacter la médiathèque du Valais entre-temps, qui est en train de mettre en place une artothèque et qui sera certainement la première structure de ce genre, en tout cas en Suisse romande. Elle a ainsi pu d'une certaine manière répondre aux inquiétudes qui ont été exprimées durant cette commission, notamment sur la protection des œuvres d'art, les assurances et le coût que pourrait avoir une telle structure pour la Ville de Lausanne.

Fort de cet exemple valaisan, je pense encore et toujours plus fort qu'une artothèque à Lausanne est possible. Il serait bien de renvoyer ce postulat à la Municipalité afin qu'elle puisse répondre aux diverses propositions et questions exprimées lors de cette commission, et qu'elle voie de quelle manière les bibliothèques de Lausanne ou/et le Fonds d'art plastique pourraient d'une certaine manière améliorer l'accès à l'art en mettant en place une forme d'artothèque et la médiation qui va avec. Et puis ce sera aussi une très bonne occasion pour le Fonds d'art plastique de rappeler tout le bon travail qu'il fait.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe Socialiste, dans sa grande majorité, n'est pas favorable à ce projet d'artothèque. Il y a un paradoxe à vouloir déposer des œuvres acquises par des fonds publics chez des privés alors que se multiplient les donations et les legs au futur Musée des beaux-arts et autres institutions qui seront sur la plateforme muséale. Je mentionnerai notamment la nouvelle du don que M^{me} Alice Pauli a fait au mois de mars dernier avec trois œuvres majeures. Ils nous font bénéficier de leur carrière de galeriste et de leurs relations avec des artistes pour faire profiter la collectivité de ces œuvres dans des musées. Ces derniers jours nous avons encore appris la donation de M^{me} la photographe Sabine Weiss au Musée de l'Elysée. Donc pour les Socialistes la véritable médiation artistique, c'est à travers les musées et avec le projet de plateforme muséale, pour lesquels je rappelle que les Lausannois ont participé un peu plus que le reste des Vaudois en mettant à disposition le terrain qui a une valeur d'environ 30 millions. Il nous semble donc un peu contradictoire de vouloir déposer chez des privés des œuvres acquises par des fonds publics.

Ensuite, M^{me} l'initiatrice a évoqué la question des coûts. A qui cela va-t-il bénéficier ? Il faudra quand même assurer les risques que l'on fait encourir à ces œuvres, même si ce sont des lithographies ou des tirages photographiques. Je vous rappelle malgré tout que ce sont souvent des tirages limités et qu'un tirage photographique sur argentique ou même informatique, ce sont des choix d'artiste avec les matériaux utilisés, etc. Ce sont donc des œuvres qui ont une valeur et il faudra bien assurer cela contre le petit accident de verrine de velouté de carottes au curcuma qui éclabousserait une de ces œuvres lors d'un vernissage privé. Et si on veut soutenir ces arts plastiques, c'est aussi encourager les entreprises à acquérir des œuvres pour les mettre dans les locaux qu'elles offrent à leur public. Pour toutes ces raisons le groupe Socialiste propose de classer cette proposition.

M. Henri Klunge (PLR) : – Le groupe PLR vous encourage aussi à refuser ce postulat dans la mesure où nous estimons que ce n'est pas à la Commune de créer cette artothèque. D'autant plus si elle s'autofinancerait, je pense qu'un privé pourrait être intéressé à le faire. La Commune fait déjà beaucoup pour les arts plastiques en fournissant entre autres des ateliers relativement bon marché aux artistes et les musées lausannois sont déjà relativement peu chers et les entrées sont même gratuites un jour par mois. Nous estimons donc que la Ville fait déjà sa part dans ce domaine.

M. Alain Hubler (EàG) : – Or donc le parti Socialiste est contre le fait que des fonds d'art déposent chez des privés des œuvres arguant du fait que c'est incompatible ou incohérent avec le fait que certains donateurs offrent des œuvres justement à ces musées. Moi je ne vois pas d'incohérence. Quand un propriétaire a des œuvres dans son coffre et qu'elles n'en sortent jamais, il les donne au musée, c'est très bien. Et quand le musée ou le fonds les reprête à plusieurs personnes, je ne vois pas du tout en quoi c'est incompatible avec les dons faits par les propriétaires d'œuvres d'art qui ne quittent pas leur propriété. Au contraire, c'est quelque chose de parfaitement logique, cela permet d'essaimer l'art, si on peut dire.

Par contre, il est bien évident qu'il faudra, et je pense que c'est le rôle de la médiation culturelle, éviter que les œuvres ne soient prêtées qu'à celles et ceux qui sont déjà sensibles à l'art. Autrement dit, pour être simple, il faudrait éviter que les œuvres n'aillent que chez les bourgeois et pas chez les prolos. Mais on peut faire confiance à la Municipalité, qui n'est pas du tout bourgeoise, pour faire attention à cela. Et le groupe Ensemble à Gauche soutiendra le renvoi du postulat de M^{me} Porchet à la Municipalité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – De manière générale j'apprécie les propositions que fait Léonore Porchet et celle-ci plus particulièrement. J'étais si mal renseignée : je pensais que c'était déjà le cas, qu'il était possible que l'on puisse aller au Musée cantonal et se faire prêter des œuvres d'art parce qu'il me semblait avoir vu un reportage, mais je pense que ce n'était pas dans ce canton que cela se passait. Il y a eu une réponse assez intéressante de Grégoire Junod, de temps en temps il est intéressant aussi, qui racontait que les œuvres d'art qui sont prêtées, dans le cas de Berlin, étaient des copies. Et donc ce serait extrêmement cher si on devait prêter des copies de ce que l'on a déjà. A priori si une œuvre d'art reste dans le fonds d'un musée et qu'elle n'est jamais montrée, elle se détériore de toute façon. Il faudra bien vous dire qu'un jour l'Acropole va être totalement détruite et que si on n'a pas mis au jour les deux cinquième de Pompéi, c'est parce que l'on sait très bien que cela va ensuite se détériorer. On les garde pour les générations futures. Une œuvre d'art, même la *Joconde*, va à un moment donné disparaître alors autant qu'elle soit regardée.

Il y a beaucoup de personnes dans la commission qui pensaient qu'il fallait valoriser un prêt, l'entourer d'espèces de conditions et de visites guidées. Plus simplement, des personnes de confiance veulent par amour de l'art acquérir pour une période donnée un Vallotton, par exemple, parce qu'il y en a au Musée cantonal, et bien que l'on puisse le faire sans être trop chichiteux, c'est à dire sans trop se préoccuper de savoir si ces personnes ont les moyens de payer des assurances absolument invraisemblables. Il ne faut

simplement pas prêter les œuvres majeures. Maintenant toutes les œuvres de Vallotton n'ont pas une valeur absolument démentielle. On peut tout à fait imaginer prêter des œuvres moins importantes et que les gens puissent en bénéficier chez eux. Je trouve que l'idée de Léonore Porchet est tout à fait généreuse. Je n'aime pas savoir que le Musée cantonal a dans ses réserves 95 %, voire 97 %, de tout ce qu'elle pourrait présenter, je suis donc éminemment favorable à sa proposition, mais pas qu'on en fasse tout un plat et que cela nous coûte un bras pour correspondre à des conditions qui seraient beaucoup trop rigoureuses. Donc je vous encourage à suivre la proposition de Léonore Porchet.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je réinterviens au nom du groupe Socialiste pour faire un éclairage différent sur la position de mon groupe. Notre pensée est de dire que pour pouvoir remplir le postulat de M^{me} Porchet, il faudrait créer un fonds d'œuvres spécifiques, ce n'est pas celui que possèdent aujourd'hui les musées. Il faudra des copies à fabriquer et à protéger par des assurances avec un coût très important pour créer ce fonds. La raison pour laquelle nous refusons cette proposition, c'est qu'elle se décline en fait sous plusieurs arguments. Premièrement, on n'est pas sûr que cette mesure comblera la frontière symbolique qui empêche les gens qui ne consomment pas d'art aujourd'hui ou qui ne se rendent pas dans les musées de prendre des œuvres chez eux. Ce n'est absolument pas certain que ce sera cette population qui sera visée.

Deuxièmement, cette frontière ne sera pas dépassée, à notre avis, et c'est pourquoi nous pensons qu'il est plus intelligent d'investir cet argent dans des actes de médiation de longue durée directement centrée sur ces populations. Et on pense que le fonds qui pourrait être créé par cet argent pourrait permettre de mettre en place des mesures de médiation culturelle de longue durée comme des cours d'éducation artistique ou d'autres choses à développer plus intéressantes pour ces populations, voire même pourquoi pas des musées temporaires dans des quartiers défavorisés. Enfin nous pensons qu'il y a des actes de médiation qui sont plus pertinents pour amener la culture à ceux qui sont déjà plus séparés de l'art.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Contrairement à beaucoup de personnes de cet hémicycle, je suis plutôt d'accord avec cette idée de prêter des œuvres d'art. Je trouve que cela permettrait justement à tout un chacun de pouvoir admirer, regarder ou déguster une œuvre d'art chez lui. J'organise assez régulièrement des petites fêtes chez moi, je trouve que ce serait sympa d'avoir quelques tableaux. Et puis alors je rajouterai une autre idée encore beaucoup plus sympathique, pourquoi ne pas partager sa vinothèque également ? Quelques Château Pétrus, ce serait intéressant de pouvoir montrer à ses copains, peut-être les consommer aussi, et on vous garde la bouteille pour le souvenir. C'est donc effectivement une bonne idée, mais qui va prêter une œuvre d'art comme ça pour se faire plaisir ou pour montrer son œuvre ? Je crois que c'est quand même irréaliste comme proposition.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – J'ai une question à poser directement à notre syndic pour éclairer nos débats. Est-ce que l'on sait quel est le volume du stock des différents musées ? Je sais que l'Art Brut a un stock d'œuvres qu'il ne peut simplement pas exposer parce qu'il n'a pas du tout les locaux pour. Est-ce que l'on sait à peu près le volume que représentent les œuvres stockées dans les caves et dans les bunkers des différents musées lausannois et qui pourraient justement être prêtées ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne veux pas forcément m'immiscer dans ce débat, qui est un débat de prise en considération de postulat. Mais à titre d'information, je n'ai pas le chiffre exact des œuvres, mais on parle probablement de dizaines de milliers de pièces qui sont conservées dans les dépôts des musées. On a aussi un certain nombre d'œuvres au Fonds des arts plastiques. Tout le paradoxe des œuvres d'art c'est que, contrairement à ce qui a été dit, elles sont mieux préservées dans un dépôt ventilé qu'à la lumière du jour. C'est une des difficultés que l'on a parfois quand on doit sortir des œuvres d'art, on ne peut pas les mettre n'importe où, par exemple si elles sont exposées au soleil. C'est pour les raisons qui ont été évoquées que les villes qui ont mis en place des artothèques

travaillent souvent avec des lithogravures ou des œuvres qui sont reproductibles ou avec des statues qui posent moins de problème de déprédation. Mais effectivement ce sont rarement des œuvres de peinture originale pour des raisons de conservation, de sécurité, d'assurance, etc. Nous avons aussi bien sûr dans les musées et pour le Fonds des arts plastiques des missions de conservation et de préservation des œuvres qui ne sont pas compatibles avec le fait de les prêter librement. C'est pour cela qu'effectivement le système fonctionne avec un catalogue spécifique qui s'appuie sur des œuvres qui peuvent faire l'objet de reproduction ou d'impression.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je remercie le PS d'avoir donné un deuxième éclairage, mais il ne me convainc pas beaucoup plus que le premier. Presque moins même. Sur les coûts, bon évidemment que l'art, ça coûte cher. Sa mise à disposition peut coûter cher. Les services publics coûtent de l'argent. Cela dépend à quel rythme on y va, avec quelle intensité et avec quelle volonté. M. Brayer a dit que l'on n'était pas sûr de combler le fossé entre ceux qui consomment de l'art, a-t-il dit d'abord et ceux qui n'en consomment pas. C'est intéressant comme terme « consommer ».

Il a aussi parlé de musée temporaire dans les quartiers défavorisés. Cela veut dire quoi « musée temporaire dans des quartiers défavorisés » ? C'est quelque chose de presque arrogant. On dépose le musée pendant un certain temps dans votre quartier de pauvres, vous pouvez regarder les œuvres d'art et ensuite on vous les reprend pour les placer dans un autre quartier pauvre. Je pense que c'est une façon un peu bourgeoise de faire les choses.

Il a parlé de cours et de médiation. Bon la médiation, je ne suis pas un grand spécialiste de l'effet que cela peut avoir. Par contre les cours, j'en ai suivi d'art, on nous projette des images – un peu comme les images en noir et blanc de M^{me} Messere tout à l'heure –, ça donne vraiment pas envie de se frotter à l'art, de le sentir. Maintenant concernant les œuvres d'art qui pourraient être mises dans une artothèque. Peut-être que M. le syndic a raison, il faut prendre des œuvres d'art adaptées. Il est clair que la *Joconde*, dont parlait M^{me} Messere, ce n'est peut-être pas une bonne idée de la promener à droite-à gauche, à supposer que l'on en soit propriétaire. Il y a d'autres œuvres tout aussi intéressantes qui pourraient être exposées et être un peu moins délicates. En plus il y a des moyens assez modernes de gérer ce genre de problème.

Je trouve dommage de jeter à la poubelle un postulat qui demande une étude sur nos arguments de conseillers communaux en fin d'année politique, de classer quelque chose qui est magnifique, parce que vous avez peut-être tous chez vous une œuvre d'art ou une croûte qui vous plaît, vous parle, vous inspire et vous fait des choses à l'âme. Je pense que c'est bien si les gens peuvent bénéficier de ces trésors qui sont dans des caves pour se faire du bien à l'âme, pour se faire du bien à la vie de manière générale. Et la proposition de M^{me} Porchet est une façon de sortir l'art et de le redistribuer au public et aux habitants de la ville, et c'est une bonne chose.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ce que je ne comprends pas au fond c'est que l'on discute d'un projet qui est basé sur de l'empirisme, sur une expérience rapportée par notre collègue Léonore Porchet, qui visiblement porte ses fruits, donc pourrait les porter dans notre ville. Et là j'abonde dans le sens de mon camarade et préopinant, nous sommes au stade du postulat, de pouvoir faire une étude, de discuter, pas au moment de voter la mise sur pied du fonds spécial qui a été évoqué par d'autres précédemment. Donc je ne comprends pas pourquoi on refuse d'aller un peu de l'avant dans ce projet, qui me semble être bon, malgré les réticences exprimées par nos camarades socialistes sur le fait que cela n'atteindrait pas les milieux populaires qui, déjà aujourd'hui, ne s'intéressent pas aux activités culturelles et à l'art dans notre ville. Essayons, ou en tout cas laissons la Municipalité faire son étude. Cette réticence à ce stade-là, je ne la comprends pas. Et donc je vous invite vraiment à au moins aller un peu de l'avant dans ce projet et donc approuver la proposition de notre collègue Léonore Porchet.

M^{me} Carine Carvalho Arruda (Soc.) : – Puisqu’il faut toujours expliquer trois fois pour que les gens comprennent, donc je réexpliquerai la position socialiste sur ce postulat qui, à première vue, peut paraître très séduisant, mais dont le but premier de rendre l’art plus accessible ne va pas être atteint avec les méthodes proposées. Pourquoi ? Parce que l’on n’est pas dans une question de volume de stock des œuvres d’art dans nos musées, mais de la médiation de l’art, et l’accès de l’art en tant que valeur, en tant que culture. Une vraie politique de la culture se préoccupe que l’art soit démocratiquement exposé et pas chez les gens. Là le postulat pose la question de l’individualité de ce choix de l’art. C’est à dire que c’est l’individu qui doit être responsabilisé à aller chercher par lui-même l’art. Et c’est je pense prendre les choses à l’envers quant au fait que cela devrait être le devoir des pouvoirs public de rendre le plus accessible possible le savoir autour de l’art et pas seulement l’obtention de l’objet artistique.

M. Hubler avait l’air de dire que les projets de musées précaires, comme le projet d’Albinet à Aubervilliers, était arrogants parce que c’était faire se promener des œuvres d’art dans des quartiers défavorisés. C’est bien le contraire, ce qui est arrogant pour moi, c’est de vouloir les exposer dans son petit chez-soi entre amis amateurs de l’art. Et là c’est réellement arrogant de se dire que toute personne qui voudrait, pourrait avoir cet objet chez soi. C’est pour cela que je trouve que même si c’est intéressant d’en discuter, cela reste quand même le risque que ce soit un projet plutôt élitiste et qui ne favorise qu’une seule petite partie de la population lausannoise et qu’il ne vaut pas la peine d’étudier une telle proposition.

M. Henri Ricart (PLC) : – On parle d’art, quand on parle d’art on parle d’argent, ça a un coût. Quand on parle d’argent ou quand on prête, on parle d’assurances. Et quand on parle d’assurances, on parle de conditions. Il serait peut-être intéressant de savoir et de connaître quelles sont les conditions qui seront demandées par les assurances pour exposer et prêter toutes ces pièces d’art.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – J’aimerais quand même répondre à quelques questions. Premièrement dire que les expériences et les études en France montrent qu’en fait la population qui vient dans les artothèques est majoritairement différente de celle qui vient dans les musées. Cela veut dire que il y a dans les artothèques, notamment celles dans les quartiers défavorisés, un intérêt différent de gens qui auraient d’habitude peur d’entrer dans un musée, peur du jugement, peur de ne pas comprendre les textes qu’on leur propose. Et je suis historienne de l’art donc je sais comment on peut être alambiqué dans nos textes. Ces personnes rentrent plus facilement dans une artothèque car il y a une appropriation plus directe, moins médiatisée, et moins jugeante de l’œuvre d’art. Et c’est en ce sens-là que j’invite mes collègues socialistes à ne pas opposer les types de médiation. Et je soutiens absolument les musées temporaires, les musées précaires, les musées en extérieur, tous les types de formes d’accessibilisation à la culture et l’artothèque n’en est qu’une forme supplémentaire. Voilà pour le premier point pour répondre aux inquiétudes, qui sont en effet légitimes, du groupe Socialiste.

En ce qui concerne les coûts et les assurances. La Ville de Sion est en train de mettre cela en place via sa médiathèque. Je ne comprends pas pourquoi la Ville de Lausanne serait incapable de le faire. La Ville de Sion est en train de faire cela avec des œuvres originales qu’elle traite exactement, ou presque de la même manière, que les conditions de prêt de ses livres. Avec le même objectif que les bibliothèques ont, à savoir rendre l’accès à la lecture plus facile. Et c’est bien là l’objectif de l’artothèque, ce n’est pas d’opposer propriétaires et visiteurs de musée, ce n’est pas d’opposer les personnes qui selon certains esprits sont mesquines de vouloir posséder des œuvres d’art et les grands dons généreux de personnes très riches qui ont d’ailleurs hérité de ces œuvres de génération en génération et qui les cachaient dans leur salon jusque-là. Le but de cette artothèque est simplement d’offrir une autre possibilité avec des coûts qui pourraient, comme c’est le cas à Sion et en Valais, être absorbés par exemple par les fonds de la Bibliothèque de Lausanne. C’est pour ça que je

demande à la Municipalité de l'étudier pour simplement offrir une autre possibilité, une troisième voie à l'accessibilité à l'art.

La discussion est close

Motion d'ordre

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je crois que vous avez préempté, résumé et fini ma prise de parole. Je dépose donc une motion d'ordre parce qu'il me semble que les arguments ont d'ores et déjà bien été échangés.

Le président : – Il y a-t-il cinq personnes qui appuient sa mise en discussion ? C'est le cas. La motion d'ordre, qui je présume demande à ce que l'on passe directement au vote, est mise en discussion. La discussion n'est pas demandée.

La discussion sur la motion d'ordre n'est pas utilisée

Vote – Motion d'ordre

Le président : – Nous allons voter sur cette motion d'ordre. Je vous propose de le faire à main levée. Celles et ceux qui acceptent cette motion d'ordre de passer au vote immédiatement lèvent la main. Il y a une large majorité, c'est magnifique.

La discussion générale est donc terminée. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole pour nous donner l'avis de la commission.

M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur : – En dépit de l'expression d'avis très contrastés, je rappelle qu'il s'agissait ici surtout de l'étude de la prise en considération, et la seule prise en considération du postulat et non de l'étude du fond. De ce fait, rien d'étonnant à ce que la commission ait donné un avis favorable pour 9 membres et ce soit abstenue pour 2 d'entre eux. Pas d'opposition avérée.

Vote

Le président : – Il y a une demande de vote nominal, est-elle appuyée par cinq personnes ? C'est le cas. Le vote sera nominal. Celles et ceux donc qui suivent la commission, votent oui. Celles et ceux qui s'opposent au renvoi de ce postulat à la Municipalité, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Beetschen Véronique, Bouchez Géraldine, Brun Delphine, Buclin Hadrien, Company Xavier, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Evéquoz Séverine, Genoud Alice, Gnoni Sara, Hubler Alain, Mach André, Messere Anita, Michaud Gigon Sophie, Oberson Pierre, Pernet Sandra, Porchet Léonore, Roch Karine, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Voutat Marlène, Zangger Anna

Ont voté non : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Billard Aude, Birchler Jean-Christophe, Bouverat Arnaud, Brayer Vincent, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Carvalho Arruda Carine, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Heiniger Latha, Henchoz Jean-Daniel, Kamenica Musa, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Martin Pedro, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Mundinger-Jaccard Laurence, Neumann Sarah, Pagés Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rastorfer Jacques-Etienne, Ricart Henri, Rivola Filippo, Schlienger Sandrine, Schneider Gianni-John, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Wild Diane, Wyssa Stéphane

Se sont abstenus : --

Par 43 non, contre 25 oui, sans abstention, vous avez refusé le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Et cet objet est traité. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération ce postulat.

Le président : – Avant de conclure, permettez-moi de vous adresser quelques mots. Vous vous êtes toutes et tous longuement exprimés au cours de cette année, cette fois c'est mon tour. Alors voilà, permettez-moi de vous adresser quelques mots alors que se conclut la dernière séance de ma présidence. Voilà, en effet, déjà une année que j'ai accédé à ce perchoir où j'ai été porté par vos suffrages. Comme j'ai passé une bonne partie de cette année à vous inviter à être concis, je vais tâcher de prêcher par l'exemple.

Je peux vous le dire, ça a été une année assez extraordinaire et ce dans tous les sens du terme. Extraordinaire par la richesse des rencontres, des découvertes, des surprises et des apprentissages qui ont été les miens. Extraordinaire aussi par le regard nouveau que j'ai pu porter sur notre ville et ses institutions, et notre Conseil en particulier. Et puis évidemment extraordinaire par la découverte, qui a été la mienne, de la richesse du tissu associatif et culturel. Vous avez, chères et chers collègues, pris un risque en m'élisant. Celui, en élisant le plus jeune président – jusqu'au prochain ! – qu'ait connu notre cénacle, que jeunesse rime avec immaturité. Pour filer la métaphore viticole, l'élection d'un président du Conseil revient à se condamner à boire une bouteille de vin sans savoir si elle est bouchonnée. C'est à vous qu'il appartient de dire si l'exercice a relevé de la dégustation ou si, au contraire, il vous a fallu boire le calice jusqu'à la lie au risque que le vin se transforme alors en le sang d'un personnage bien connu.

Lorsqu'un journaliste, en début d'année, m'a demandé avec quel style j'entendais conduire les débats, je dois vous confesser que j'ai été bien en peine de lui répondre. Je crois en tout cas aux vertus de la spontanéité. C'est la raison pour laquelle j'ai tâché, au cours de cette année, d'assumer la fonction avec sérieux, sans trop me prendre au sérieux. Avec sérieux, parce que cette fonction a été façonnée petit à petit par les différents présidents qui se sont succédé à ce perchoir et qui ont marqué l'Institution, chacun à sa manière. On n'en est finalement que le fugace dépositaire avec charge de la transmettre intacte à notre successeur. Avec sérieux, parce que le dilettantisme n'a pas droit de cité lorsqu'on représente la quatrième ville de Suisse en tant que son premier des citoyens. Mais sans trop se prendre au sérieux, comme je l'ai dit, parce que si nul n'est à l'abri de l'hubris, nous autres Vaudois avons élevé la modération, la tempérance et l'humilité au rang de vertus cardinales et c'est très bien ainsi. Cela a été relevé par un membre de notre Conseil, j'ai tâché au cours de ma présidence de régler les problèmes par l'humour plutôt que par des méthodes trop martiales que d'aucuns semblaient d'ailleurs redouter en début d'année.

Cela dit, s'il y a une similitude qu'il faut relever entre les deux contextes que j'ai évoqués, eh bien c'est la maîtrise consommée de l'art de la résistance passive. J'en ai fait l'expérience. Cette année 2016-2017 de notre Conseil a été très riche. Si la vitesse à laquelle les différents objets ont été traités, lors des premières séances, pouvait faire craindre que l'ordre du jour de notre Conseil ne subisse le même destin que celui du Parlement cantonal, à savoir un épuisement prématuré, eh bien la campagne électorale et avec elle son cortège d'interpellations, de postulats et autres motions, a rapidement repris ses droits. Nous avons pu parfois aller très vite, d'autres fois un peu moins, comme par exemple sur le débat de la RIE III ou celui sur l'espace de consommation sécurisé. Alors il est indiscutablement bon de parfois prendre son temps, mais il ne faudrait toutefois pas que notre Conseil en prenne l'habitude à l'avenir. C'est un vœu pieux que je formule. Je suis

néanmoins assez satisfait de pouvoir transmettre à notre nouvelle présidente un ordre du jour qui nous épargnera le chômage technique au cours des prochains mois, sans pour autant nous ensevelir, je crois qu'on peut le dire. En tant que Lausannois nous savons d'ailleurs bien que dans cette salle il n'y a pas que notre ordre du jour qui peut varier en taille très rapidement.

Autre satisfaction éprouvée lors de ma présidence, à l'heure où le secteur de la presse est en difficulté, j'ai eu le plaisir vers la fin du mois de janvier de contribuer – alors certes à ma modeste mesure – à l'accroissement du lectorat d'un quotidien fribourgeois. Je ne peux conclure cette allocution sans exprimer mes remerciements. En premier lieu à vous tous, pour m'avoir d'abord offert la chance de vivre cette expérience et pour avoir été globalement un Conseil assez discipliné et efficace. Ce Conseil est une somme de belles individualités et de belles personnalités avec lesquelles je me réjouis de continuer à travailler désormais de retour au sein du Plénum. Un mot en particulier pour les anciens présidents du Conseil, qu'ils soient encore parmi nous ou non, et qui m'ont encouragé et qui m'ont fait profiter de leur expérience. Je remercie aussi le Bureau du Conseil avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler cette année. Mes remerciements vont aussi à la Municipalité qui nous aura fait mériter hier notre pause estivale, et plus sérieusement je tiens à remercier l'Exécutif pour les bonnes relations que nous avons pu entretenir avec lui, avec le Bureau du Conseil, et pour le soutien au bon fonctionnement de notre parlement. Je formule le vœu que cette fructueuse collaboration se poursuive à l'avenir. Ça a été aussi un plaisir de côtoyer nos municipaux à l'occasion de nombreuses représentations protocolaires et puis de mieux faire leur connaissance dans un cadre peut-être un petit peu moins strict que celui de ce parlement. Un merci particulier à nos huissiers et à tous le personnel qui s'active en coulisses pour que la mécanique de notre Conseil soit huilée à la perfection. Un merci au Corps de police qui assure la sécurité de chacune de nos séances. Et puis je ne peux évidemment pas oublier l'ensemble du personnel du Secrétariat du Conseil communal pour sa disponibilité, son efficacité et son sérieux. Et puis enfin, *last but not least*, un immense merci à notre secrétaire Frédéric Tétaz pour son précieux soutien apporté tout au long de l'année, avec un professionnalisme qui est admirable. Frédéric a cette capacité rare d'écouter d'une oreille le débat en plénum tout en cherchant la réponse à une question du président que son autre oreille a capté, le tout en tenant en même temps et en continu le procès-verbal de la séance. Donc tout simplement bravo et merci.

Vifs applaudissements de l'assemblée.

En revanche, et pour l'avoir observé un certain nombre de fois, je me dois de vous dire, à toutes et tous, qu'il n'est généralement pas judicieux de venir le solliciter cinq minutes avant le début d'une séance pour l'entretenir de problèmes de carte de conseiller communal oubliée ou de pin's perdu. Il y a des moments plus heureux pour le faire. Voilà. Donc encore une fois un immense merci, cher Frédéric, pour ton soutien sans faille. A l'heure de redescendre de ce perchoir, eh bien il me reste tout d'abord à souhaiter plein succès à mon successeur – certains diraient : ma successeuse, je ne sacrifierai pas à ce néologisme que pour ma part que je trouve disgracieux –, à vous souhaiter surtout à toutes et tous un très bel été et puis à vous inviter à prendre l'apéro juste à côté. Merci beaucoup.

Vifs applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 20 h 40